



Faculté

de **théologie catholique**

Université de Strasbourg

Université

de Strasbourg

Version provisoire du 11 juillet 2018

**Les indications fournies dans le présent guide le sont
sous réserve de modifications**

FACULTÉ DE THÉOLOGIE CATHOLIQUE

guide pédagogique
enseignement à distance

diplôme de licence

2018-19

Les informations contenues dans ce guide sont communiquées sous réserve de modifications, susceptibles d'intervenir à la rentrée et tout au long de l'année universitaire. La version actualisée est disponible sur le site de la Faculté (theocatho.unistra.fr).

édition 2018
imprimerie DALI Unistra

TABLE DES MATIERES

LE MOT DU DOYEN	5
HISTOIRE DE LA FACULTE	7
ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET PEDAGOGIQUE DE LA LICENCE EAD	11
L'EQUIPE ADMINISTRATIVE	12
L'EQUIPE PEDAGOGIQUE	13
LE SITE DE LA FACULTE	17
LES SESSIONS PEDAGOGIQUES	18
LES DATES IMPORTANTES	20
LES CONDITIONS D'INSCRIPTION EN LICENCE	24
DEMARCHES PRATIQUES	28
SEMESTRES, COURS ET VALIDATIONS	31
ORGANISATION DES ETUDES ET MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES DE LA LICENCE	32
LES MODALITES D'EVALUATION DES ETUDIANTS (MECC)	33
CAS DES ETUDIANTS RESIDANT A L'ETRANGER, HORS UNION EUROPEENNE (ET E.E.E.) OU DANS	
LES DOM-TOM	40
LA PLATEFORME MOODLE	41
Votre profil	41
L'accès aux cours sur Moodle	42
L'ENT – première connexion	43
L-S1 – 1 ^{er} SEMESTRE	45
L-S2 – 2 ^e SEMESTRE	49
L-S3 – 3 ^e SEMESTRE	53
L-S4 – 4 ^e SEMESTRE	57
L-S5 – 5 ^e SEMESTRE	61
L-S6 – 6 ^e SEMESTRE	65
CONSEILS PEDAGOGIQUES	69
ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX	73
PROJET INTERDISCIPLINAIRE – SEMESTRES L-S2, L-S4 ET L-S6	73
LES LANGUES ANCIENNES (UE 5)	74
LES LANGUES VIVANTES ETRANGERES (UE 7)	76
LE NUMERIQUE ET LA CERTIFICATION PIX	80
RESSOURCES	83
LES BIBLIOTHEQUES	83
LES REVUES	88
L'AMICALE DES ETUDIANTS	89
LE RESEAU ALUMNI	91
LE LOGEMENT A STRASBOURG	93
L'ACCES AU PALAIS UNIVERSITAIRE	96

LE MOT DU DOYEN

Ce guide pédagogique présente la Licence en enseignement à distance avec la large palette des cours proposés par les enseignant.e.s dans leurs disciplines respectives. Il réunit l'ensemble des informations pratiques et réglementaires du diplôme. Il est conçu pour être lu avec attention et gardé à portée de main. Des indications sur l'accueil au secrétariat de la Faculté, sur la tenue des sessions pédagogiques, les dates et échéances des contrôles, l'accès aux ressources documentaires, des conseils et d'autres renseignements le complètent. À la croisée de l'enseignement et de la recherche surgit ainsi une vie intellectuelle active, qui s'offre aux étudiants réguliers ou nouveaux, à ceux qui s'interrogent et hésitent peut-être à franchir le pas d'une inscription, à ceux enfin qui sont tout simplement curieux de découvrir le contenu d'une formation en théologie.

La Faculté prépare aux diplômes d'État prévus par le dispositif européen LMD (licence, master, doctorat) en théologie catholique et en droit canonique. En outre, des diplômes d'université répondent à des souhaits de formations plus courtes ou plus spécifiques. Les diplômes canoniques reconnus par le Saint-Siège que dispensent la Faculté sont, en théologie catholique, le baccalauréat canonique (= master), la licence canonique (= DSTC) et le doctorat canonique, pour les étudiants ayant validé au préalable le DSTC. En droit canonique sont reconnus : la licence canonique (= master) et le doctorat canonique (sous réserve des prérequis nécessaires).

Les étudiants de la Faculté appartiennent à l'Université unique de Strasbourg, ce qui multiplie les occasions de rencontre et d'échange, à commencer par celles avec la

Faculté voisine de théologie protestante. Il en va de même pour les enseignants-chercheurs et la collaboration scientifique. Ainsi la théologie dialogue avec d'autres approches et méthodologies sans perdre sa spécificité dans l'étude et l'organisation des savoirs. Cette spécificité relève d'une haute tradition et concerne aussi bien l'étude des sources (exégèse, histoire) que celle des discours (philosophie, systématique) et des actes (éthique, pastorale, droit canonique). Les étudiants qui découvrent ce caractère pluridisciplinaire en sont parfois surpris ou déroutés, pour bientôt s'en réjouir : les anciens (*alumni*) en attestent, eux qui œuvrent dans la pastorale, la communication, la santé, l'enseignement...

La vie intellectuelle conjugue les règles communes et les rythmes propres à chacun, les équilibres s'établissent progressivement en étant à la tâche et parfois dans la difficulté et le doute. Il reste que l'étude nécessite le temps de comprendre. Il ne faut pas hésiter à prendre ce temps de la compréhension et de la lecture attentive qui, paradoxalement, demeure le chemin le plus court vers la réussite.

Depuis plusieurs années maintenant, la Faculté cherche continuellement à améliorer l'accès aux ressources numériques pédagogiques et documentaires, sans sacrifier pour autant les temps de présence et de rencontre qui attestent d'une communauté universitaire vivante, comme le confirme le renouvellement récent de l'amicale des étudiant.e.s.

Aux étudiant.e.s qui suivent l'enseignement à distance, comme à ceux qui étudient sur place, à toute personne intéressée je souhaite la bienvenue ainsi que la patience et le courage nécessaires pour concrétiser la réussite attendue. Ils bénéficieront de conditions de travail favorables et les enseignants accompagneront leurs travaux et leurs recherches avec sens de l'écoute, disponibilité et exigence.

Denis FRICKER

HISTOIRE DE LA FACULTE

Préhistoire

Une faculté de théologie catholique naît à Molsheim en prolongement du collège jésuite, fondé par l'archiduc Léopold de Habsbourg, évêque de Strasbourg, au début du 17^e s. L'université épiscopale est transférée à Strasbourg en 1701 et disparaît avec toutes les universités d'Ancien Régime en 1793. Les articles organiques du culte protestant (1802) prévoient la formation académique des pasteurs et une faculté luthérienne est attribuée à Strasbourg. En revanche, le décret impérial de 1808 qui crée les facultés de théologie catholique d'état ignore l'Alsace. Ces facultés d'état, pétries de gallicanisme, n'ont jamais été reconnues par le Saint-Siège et sont supprimées en 1885.

5 décembre 1902 – Fondation de la « Katholisch-Theologische Fakultät »

Après de longues et âpres négociations, un catholique bavarois, Georg von Hertling, parvient à conclure un véritable concordat particulier entre le Saint-Siège et l'empire allemand de Guillaume II, la Convention diplomatique du 5 décembre 1902. Officiellement, il s'agissait de fournir au clergé catholique une formation au sein de la Kaiser-Wilhelms Universität, à égalité avec le corps pastoral protestant. Officieusement, les autorités allemandes auraient voulu germaniser ce clergé, très rétif à la domination prussienne en Alsace depuis l'annexion de 1871. Le Saint-Siège, de son côté, a obtenu les garanties déjà présentes dans les règlements des Facultés de Bonn et de Breslau (Wroclaw). Conclue sous Léon XIII, c'est à Pie X que revient la mise en œuvre de la Convention par le bref Cum venerabilis (septembre

1903), le pape reconnaît la canonicité des diplômes. La première rentrée de la Faculté a ainsi lieu en octobre 1903.

1919-1924 – Rétablissement et reconnaissance

Lors de la création en 1919 de l'université française de Strasbourg, le sort de cette faculté est incertain. Mgr Ruch souhaite rétablir le modèle français du séminaire, Rome redoute un possible foyer d'accueil pour les modernistes, une partie de l'administration républicaine veut supprimer tout particularisme alsacien. Pourtant le clergé s'est attaché à la Faculté à l'instar du chanoine sénateur Delsor et soutient le doyen bientôt député Mgr Müller. Alexandre Millerand, puis Raymond Poincaré optent pour le maintien de la Faculté d'État, influencés, notamment, par Louis Canet, premier conseiller aux affaires religieuses au Quai d'Orsay. Disciple de Mgr Duchesne, ami de Loisy et de Laberthonnière, ce catholique d'État a oeuvré de concert avec Mgr Victor Martin, doyen de 1923 à 1945, pour obtenir la pleine reconnaissance de la Convention de 1902 (échange de lettres Poincaré-Ceretti de 1923) dont la traduction légale est le décret de mai 1924. La même année, des négociations parallèles aboutissent à la reconnaissance canonique des diplômes de l'Institut de droit canonique, créé par Mgr Martin en 1920. Le Séminaire international, baptisé collège universitaire des Clercs étrangers en 1922, constitue le troisième élément de l'ensemble, particulièrement soutenu par Canet qui souhaite l'intégrer à la politique de rayonnement de la France vers l'Europe orientale et le Proche-Orient ; un collège Saint-Basile a même été chargé, entre 1927 et 1939, d'accueillir des clercs de confession orthodoxe.

1939-1945 – L'épreuve du «repliement » à Clermont-Ferrand

La Faculté, comme toute l'Université de Strasbourg est évacuée et fixée à Clermont-Ferrand (Royat) dès l'automne 1939. En dépit de la pression nazie toujours plus forte sur le gouvernement de Vichy, des rafles meurtrières, « l'Université de Strasbourg en repliement à Clermont-Ferrand », selon la formule officielle, se maintient. Dans l'Alsace annexée au Reich hitlérien, en revanche, les deux Facultés de théologie ont été supprimées de la Reichsuniversität établie en 1941 par les nazis : tout comme le régime concordataire, la Convention de 1902 est rejetée dans un territoire dont le Gauleiter Wagner veut faire un exemple de l'Allemagne nazie victorieuse d'après-

guerre. La Libération permet le retour à Strasbourg et la rentrée universitaire s'ouvre en 1945 avec le Doyen Michel Andrieu.

Institut de Théologie catholique (loi du 26 janvier 1984) au sein de l'Université Marc-Bloch

À la suite de l'éclatement de l'université unique en 1970 et de la création de l'université des sciences humaines, devenue Université Marc-Bloch, la faculté a pris le statut d'institut d'université en 1984 qui lui garantit une certaine autonomie, dans le respect des dispositions de la Convention de 1902 qui lie désormais la République française et le Saint-Siège. Après une montée en puissance des religieux pendant les années 1960-1970, le public, composé autrefois pour la quasi totalité de clercs et particulièrement de séminaristes, est aujourd'hui majoritairement formé par des laïcs, hommes et femmes. Outre l'institut de pédagogie religieuse, dont la matrice remonte à 1962, et l'école théologique du soir en partenariat avec la faculté de théologie protestante, le souci de ce nouveau public a conduit à l'expérience du service de formation théologique continue (SERFOTHEC) entre 1973 et 1978, et depuis cette date à un Enseignement à distance qui s'adresse à des étudiants de l'Espace Economique Européen et de la Confédération Suisse.

Faculté de Théologie catholique (article L 713-9) au sein de l'Unistra

Le projet de regroupement des trois universités strasbourgeoises, engagé avant le vote de la loi de 2007, aboutit au premier janvier 2009. La Faculté retrouve son nom, tout en gardant le même statut d'autonomie au sein d'une université nouvelle qui est bien différente, par la taille déjà, de celle de 1970.

Luc PERRIN

Organisation administrative et pédagogique de la Licence EAD

Le guide pédagogique réunit les informations pratiques et réglementaires nécessaires à l'organisation de son année de formation. Il est **indispensable** de le parcourir attentivement, de noter les **dates** et les échéances, de connaître ses différentes rubriques, en particulier celle de son semestre, et de le conserver à portée de main. La réussite de son année en enseignement à distance dépend pour une bonne part de la manière dont elle est organisée.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez les informations essentielles sur :

- les rendez-vous *in situ*, à Strasbourg, des sessions pédagogiques ou d'évaluation, du projet interdisciplinaire (cf. UE6 ou UE8 des semestres pairs)
- les démarches administratives
- les modalités d'évaluation en 2018-19
- des astuces pour réunir ses cours sur la plateforme Moodle et constituer son « tableau de bord »
- les cours et l'organisation par UE de chaque semestre
- les langues anciennes
- les langues vivantes
- les PIX
- les bibliothèques
- le logement à Strasbourg
- l'accès à l'ENT (environnement numérique de travail) et à Moodle

Des informations complémentaires peuvent être données au cours de l'année. Elles seront transmises par courriels, et consultables dans l'espace Moodle « Questions pratiques ».

Vous trouverez aussi, dans les pages qui suivent, les coordonnées des lieux et celles des personnes qui vous accompagneront. Les équipes administrative et pédagogique sont à votre disposition pour répondre à vos demandes. Il y a, au-delà des lignes pratiques de ce guide, une vie de recherche et de réflexion, qui réunit les personnes autour d'un même projet. Cette relation et les solidarités qu'elle permet sont une clé importante pour l'épanouissement et la réussite de son parcours de formation.

**Pour votre information, consultez régulièrement et
utilisez votre messagerie Unistra.**

L'EQUIPE ADMINISTRATIVE

Faculté de Théologie catholique

Palais Universitaire

Service administratif

bureau 43 (rez-de-chaussée, 1^{er} couloir à droite)

9 place de l'Université – BP 90020

67084 STRASBOURG CEDEX

theo-catho@unistra.fr

Responsable administrative et financière :

Mme Lydia OUAJA

lydia.ouaja@unistra.fr

Votre contact au service administratif pour la licence EAD :

Mme Sonia DRISSI

sonia.drissi@unistra.fr
03 68 85 68 24

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Vos contacts pour les questions générales, institutionnelles, techniques, personnelles et pédagogiques ne relevant pas de la scolarité :

M. Pierre KEITH (enseignant responsable du parcours EAD)

pkeith@unistra.fr
09 71 56 43 09 (domicile)

M. Sébastien MILAZZO (enseignant responsable du diplôme de la Licence)

smilazzo@unistra.fr
03 68 85 68 84 (bureau 39)

M. xxxx (enseignant délégué aux intégrations et dispenses)

xxxx@unistra.fr
tel. (bureau xxxx)

Mme Gabriela HERTZOG (ingénieure pédagogique)

marinescu@unistra.fr
03 68 85 68 28

Pour les cours et leurs contenus, vous pouvez contacter les enseignants et les chargés de cours dont vous trouverez les coordonnées ci-après.

Les enseignants :

AHIWA Jacques

MCF Sciences bibliques NT

AOUN Marc

PR Droit canonique

03 68 85 61 11 (MISHA)

03 68 85 68 31, aounm@unistra.fr

AULENBACHER Christine

MCF Théologie pratique

06 10 34 50 32 ou 03 68 85 68 26

c.aulenbacher@unistra.fr

BAMBERG Anne

MCF Droit canonique

bamberg@unistra.fr

BONS Eberhard

PR Sciences bibliques AT

03 68 85 68 22

bons@unistra.fr

CAPELLE-DUMONT Philippe

PR Philosophie

capelle@unistra.fr

CUTINO Michele

PR Histoire de l'Église ancienne

03 68 85 68 85

cutino@unistra.fr

DENEKEN Michel

PR Théologie systématique

deneken@unistra.fr

DUMAS Bertrand

MCF Théologie systématique

03 68 85 68 87

bdumas@unistra.fr

FEIX Marc

MCF Théologie morale

03 88 32 65 46 (privé)

feix@unistra.fr

FRICKER Denis

PR Sciences bibliques NT

03 68 85 68 27

dfricker@unistra.fr

GUIGNARD Christophe

MCF Littérature chrétienne ancienne

03 68 85 68 85

c.guignard@unistra.fr

IRIBARREN Isabel

PR Histoire et Philosophie médiévale

03 68 85 68 85

iribar@unistra.fr

JOUBERT Thibault <i>MCF Droit canonique</i>	03 68 85 68 31 tjoubert@unistra.fr
KEITH Pierre <i>MCF Sciences bibliques AT</i>	09 71 56 43 09 (privé) pkeith@unistra.fr
KIM Kyong Kon <i>MCF Histoire des religions</i>	03 68 85 68 26 kk.kim@unistra.fr
KY-ZERBO Alphonse <i>MCF Droit canonique</i>	03 68 85 68 31 kyzerbo@unistra.fr
MILAZZO Sébastien <i>MCF Théologie systématique</i>	03 68 85 68 84 smilazzo@unistra.fr
MOULIN Isabelle <i>MCF Philosophie</i>	
PERRIN Luc <i>MCF Histoire de l'Église</i>	03 88 52 12 71 (privé) 03 68 85 68 85, lperrin@unistra.fr
SIFFER Nathalie <i>MCF Sciences bibliques NT</i>	03 88 72 68 57 (privé) 03 68 85 68 27, siffer@unistra.fr
SMYTH Matthieu <i>PR Histoire et Archéologie chrétienne</i>	03 68 85 68 84 msmyth@unistra.fr
THIEL Marie-Jo <i>PR Éthique et Théologie morale</i>	03 68 85 68 84 mthiel@unistra.fr
VALLIN Philippe <i>PR Théologie systématique</i>	03 68 85 68 27 vallin@unistra.fr
WERNERT François <i>MCF Théologie pratique</i>	fwernert@unistra.fr

Les chargés de cours :

LEGAT Lucie

06 09 74 40 02
l.legat@unistra.fr

PODAR Ovidiu

os.podar@unistra.fr

STEINMETZ Michel

msteinmetz@unistra.fr

TRAUTMANN Frédéric

ftrautmann@unistra.fr

TCHONANG Gabriel

tchonang@unistra.fr

VALLEJO Rémy

vallejo@unistra.fr

LE SITE DE LA FACULTE



theocatho.unistra.fr

Vous y trouverez :

- des informations administratives,
- les guides et le détail des offres de formation,
- les dates des sessions pédagogiques, des sessions présentielles ou EAD de langues anciennes, du projet interdisciplinaire et des contrôles des connaissances,
- un agenda des différentes activités de la composante (conférences, parutions, colloques, etc.),
- des renseignements pratiques (ou des liens) pour organiser votre cursus,
- les liens pour vous connecter à la plateforme de l'enseignement à distance via l'ENT (Moodle) et au site de l'Unistra,
- des liens vers les bibliothèques, etc.

LES SESSIONS PEDAGOGIQUES

Semestres L-S1, L-S2, L-S3, L-S4, L-S5 et L-S6

Session pédagogique de rentrée – 18 et 19 octobre 2018

La session pédagogique du mois d'octobre réunira les étudiants de **tous les semestres** de la Licence EAD (L-S1, L-S2, L-S3, L-S4, L-S5 et L-S6). Elle aura lieu **le jeudi 18 et le vendredi 19 octobre 2018**. Elle sera prolongée, le vendredi soir et le samedi 20 octobre, le matin, par une initiation aux langues anciennes.

La session permettra aux étudiants de se réunir par semestre, de rencontrer les enseignants, de prendre les informations nécessaires à la réalisation des travaux, de nouer des contacts avec les personnes engagées comme eux dans la même formation, et de suivre une initiation dans une langue ancienne le cas échéant.

La **participation à cette session** n'est pas obligatoire, mais elle est vivement recommandée. Ce temps de rencontre *in situ* facilitera l'organisation de vos études et devrait vous permettre d'engager la réalisation des travaux (TM) dans les meilleures conditions. La priorité est donnée durant la session aux TM1. Dans chaque semestre, pour plusieurs cours, leur réalisation sera engagée avec l'enseignant. Des informations vous parviendront par courriel, par le biais du forum des cours concernés, quelques jours auparavant. Cette session n'est pas la « rentrée » de l'EàD. Il convient de la préparer et de donner à ce temps condensé sa pleine efficacité. Au minimum, cette préparation correspondra à la consultation des cours de son propre contrat pédagogique ainsi que des travaux liés à leur validation.

Le programme et un talon de participation à la session (semestres L-S1, L-S2, L-S3, L-S4, L-S5 et L-S6) sont joints au dossier d'inscription. Les mêmes documents sont

disponibles sur le site de la Faculté et dans l'espace Moodle « Questions pratiques ».

**Sessions facultatives de langues anciennes
à l'attention des étudiants qui démarrent un 1^{er} niveau**

Une session d'initiation aux langues anciennes est organisée dans le prolongement de la session pédagogique, le vendredi 19 octobre, de 18h15 à 19h45, et le samedi 20 octobre, de 9h à 12h. Elle est consacrée aux apprentissages initiaux dont la lecture et l'écriture, et permet de passer aisément ce premier obstacle.

LES DATES IMPORTANTES

Inscription

Pour les nouveaux étudiants :

- la date limite pour le retour du dossier d'inscription est le **28 septembre 2018**

Pour les étudiants déjà inscrits :

- la date limite pour le retour du dossier d'inscription est le **15 octobre 2018**

Pour les auditeurs libres :

- la date limite pour le retour du dossier d'inscription est le **26 octobre 2018**

Validation des acquis et demande d'intégration

Les personnes qui voudraient faire valoir une formation antérieure ou celles qui n'auraient pas les prérequis pour intégrer de droit la formation doivent remplir un dossier de validation des acquis ou d'intégration. Le calendrier et les personnes à contacter sont indiqués sur le site de la Faculté (www.theocatho.unistra.fr) sous la rubrique « rentrée ».

Demande de dispense

La date limite pour les demandes de dispense (LVE, TIC et autre) est le **31 octobre 2018**. Elles doivent être adressées à M. Perrin, par courrier ou courriel, accompagnées des pièces justificatives (à l'adresse de la Faculté de Théologie catholique – 9 place de l'Université – BP 90020 – F-67084 Strasbourg cedex).

Envoi des TM

- **TM1 (deux dates) :**
 - premières épreuves intermédiaires à rendre pour le **30 novembre 2018**
 - premières épreuves intermédiaires à rendre pour le **7 janvier 2019**

- **TM2 (deux dates) :**
 - deuxièmes épreuves intermédiaires à rendre pour le **1^{er} mars 2019**
 - deuxièmes épreuves intermédiaires à rendre pour le **5 avril 2019**

Pour plus de détails, se reporter à la présentation des semestres ci-dessous.

Un délai complémentaire peut être demandé directement à l'enseignant. Il est important dans ce cas de communiquer clairement avec lui et de respecter les échéances convenues. Un enseignant peut refuser un devoir arrivé en-dehors des dates.

De préférence, les travaux seront envoyés par courrier postal, adressé à l'enseignant correcteur. Il est aussi possible de les envoyer par courriel, si l'enseignant correcteur l'a précisé dans son espace de cours Moodle.

Nouveauté : Sauf cas spécifique (comme certaines langues anciennes, p. ex.), tous les TM rendus doivent être déposés conjointement dans les espaces de cours correspondants, à l'aide du lien « dépôt du travail maison ». Ce dépôt servira d'archive et d'accusé de réception (n'oubliez pas de cliquer sur le cartouche « valider » pour le confirmer).

Présentation des travaux

Pour la présentation des travaux écrits (TM), les candidats sont priés de respecter rigoureusement les règles suivantes :

- utiliser des feuilles de format standard (A4)

- indiquer au début de chaque devoir :
 - l'UE et son titre
 - le titre du cours
 - le sujet choisi
 - le nom et l'adresse du candidat (pour les femmes mariées, indiquer en premier le nom patronymique et en second le nom marital)
- n'écrire qu'au recto
- numéroter chaque page
- veiller à la lisibilité du document
- utiliser un traitement de texte (normes conseillées : marges, interligne 1,5 et taille de la police 12 points)
- ne pas dépasser le nombre de pages indiqué par l'enseignant
- envoyer les devoirs à la Faculté en précisant sur l'enveloppe le nom du correcteur, ainsi que le titre du cours
- pour les Langues anciennes, noter le niveau de la langue étudiée (p. ex., grec niveau I, II ou III ; hébreu niveau I, II ou III ; latin niveau I, II ou III)

Pour les TM et les devoirs de Langues anciennes, l'étudiant reçoit un corrigé relevant les qualités et les défauts de son travail.

Attention de bien envoyer le devoir au **correcteur**, et non à l'auteur du cours lorsque la distinction existe. Voir ci-dessous la structure des semestres.

L'enseignant correcteur ne renvoie pas immédiatement la correction à l'étudiant. Certains enseignants préfèrent garder un ensemble de copies et comparer les résultats. D'autres, au contraire, renvoient la copie avec son corrigé assez rapidement. Des corrigés types peuvent être mis en ligne, selon le TM et le cours, en fonction des choix pédagogiques opérés par les enseignants.

Si deux semaines avant l'échéance de la 2^e épreuve intermédiaire (TM2) ou de la session d'épreuves terminales, l'étudiant n'a pas reçu sa copie corrigée, il prendra contact avec l'enseignant directement pour savoir où en est son devoir et ce qu'il convient de faire.

Pour éviter tout litige concernant la perte d'un devoir, **l'étudiant conservera une copie** de celui-ci avant de l'envoyer. Il la conservera et enverra l'original à l'enseignant correcteur. La session d'épreuves terminales peut être l'occasion de rencontrer l'enseignant correcteur et d'échanger avec lui de vive voix sur les qualités et les défauts du devoir. Il est conseillé de s'annoncer et de fixer un rendez-vous.

Les épreuves terminales et la session de rattrapage

La session des épreuves terminales, dite **session E.C.I.**, aura lieu :

- du **lundi 20 mai** au **vendredi 24 mai 2019**

La session de rattrapage – qui se déroule selon des modalités spécifiques (à lire attentivement ci-après dans la rubrique correspondante) – aura lieu :

- du **lundi 24 juin** au **vendredi 28 juin 2019**

Les sessions de contrôles des connaissances ont lieu à Strasbourg, au Palais Universitaire (Faculté de Théologie catholique – 9, place de l'Université – Strasbourg).

Un calendrier précis sera fourni au courant de l'année pour chacun des six semestres. L'information ci-dessus vaut pour « **convocation** » aux épreuves de type A de la session E.C.I. et vaut pour « **convocation** » aux épreuves de la session de rattrapage.

LES CONDITIONS D'INSCRIPTION EN LICENCE

Inscription

Peuvent s'inscrire au premier semestre (L-S1) en vue de la Licence :

- Les étudiants de nationalité française titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme reconnu comme équivalent
- Les étudiants étrangers de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen et de la Confédération Suisse dans les mêmes conditions que les étudiants français (le candidat doit être titulaire d'un titre donnant accès à l'enseignement supérieur ; il n'est pas soumis à la Demande d'Admission Préalable [DAP] ni au test de français)
- Les étudiants étrangers (hors Union Européenne ou Espace Économique Européen et de la Confédération Suisse) dont la Demande d'Admission Préalable (DAP) a été acceptée (pour plus d'information, voir ci-dessous)

Validation des acquis

Les étudiants titulaires d'un diplôme universitaire ou ayant suivi une formation théologique peuvent demander une intégration d'études en cycle de Licence. En cas d'accord, elle permet généralement de commencer les études au-delà du premier semestre. Dans ce but, ils constitueront un dossier de Validation des acquis (VAE) de préférence via les applications Parcoursup (L1) ou E-candidat (L2-L3) selon le calendrier propre à chacune ; un dossier imprimé peut encore être déposé auprès du secrétariat de la Faculté. Celui-ci se compose d'un formulaire à remplir (fourni sur demande par le secrétariat), d'une lettre explicitant le projet et détaillant les études accomplies, et d'une copie des diplômes ou relevés de notes sanctionnant ces études. La demande sera examinée par l'équipe de Formation de Licence, qui proposera

l'intégration dans l'un des semestres. Il est rappelé qu'une intégration se fera toujours au détriment des enseignements des semestres concernés, en particulier de la formation méthodologique disciplinaire des deux premiers semestres. Il est fortement recommandé de contacter au préalable le responsable pédagogique concerné.

Les étudiants, même de nationalité française, titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires ou ayant suivi une autre formation doivent déposer une demande de validation des acquis. Dans ce but, un dossier à remplir et à compléter (lettre de motivation, curriculum vitae, récapitulatif des formations antérieures, copies des diplômes, relevés de notes et autres pièces justificatives) peut être retiré auprès du secrétariat de la Faculté. Il sera examiné par l'équipe de Formation de Licence. Le candidat pourra être convoqué pour un contrôle des connaissances. La décision d'admission est prise par le Doyen de la Faculté par délégation sur proposition de l'équipe de Formation.

Candidat sans baccalauréat

Les candidats à la Licence qui ne justifient ni du baccalauréat ni d'un titre reconnu équivalent peuvent :

- Préparer le Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (D.A.E.U.) organisé par l'Unistra. Il a pour objectif d'ouvrir l'accès aux études universitaires.
- Demander une intégration sur validation des acquis au titre du décret 85-906 du 23 août 1985. Peuvent entrer en ligne de compte, notamment :
 - des études authentifiées par une copie des diplômes avec relevé des notes,
 - une expérience professionnelle – au moins 3 ans avec attestation de l'employeur,
 - d'autres activités.

La procédure à suivre se passe en deux temps :

- constitution d'un dossier (lettre de motivation, curriculum vitae, photocopies des diplômes, relevés de notes, etc.) – le formulaire est à retirer au secrétariat de la Faculté
- après avis favorable de l'équipe de Formation de Licence, un contrôle supplémentaire des connaissances peut être demandé (entretien portant sur les motivations du candidat, examen écrit destiné à vérifier les capacités d'expression et de raisonnement ainsi que le niveau de connaissance générale) – s'agissant d'une procédure spéciale permettant d'entreprendre des études supérieures, le niveau requis est celui du baccalauréat

Demande d'Admission Préalable (D.A.P.) pour accès en L1

Pour les étudiants étrangers qui n'appartiennent pas à l'Espace Economique Européen, ni à la Confédération Suisse, l'accès à la 1^{ère} année est soumis à une demande d'admission préalable (D.A.P.).

Attention : La date limite de dépôt des dossiers se situe généralement au mois de janvier de l'année universitaire **qui précède l'année d'inscription** (ainsi, janvier 2019, date limite de la D.A.P. pour une inscription pour l'année 2019-2020).

Pour tout renseignement et demande de dossier, contacter le service de scolarité de la Faculté, M. Perrin enseignant délégué aux intégrations et aux dispenses jusqu'au 1^{er} novembre 2018, ou consulter les sites Internet de la Faculté (rubrique « La rentrée 2018-19 » : <http://theocatho.unistra.fr/rentree>), de l'Unistra (unistra.fr, sous-rubrique : International étudiant / chercheurs étrangers) et du ministère (<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24759/venir-etudier-france.html>). Le site de l'administration a une rubrique dédiée « étudiant étranger » mise à jour et très claire : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2864.xhtml>

Les étudiants étrangers hors Espace Economique Européen sont fortement invités à consulter le site **Campusfrance** de leur pays de résidence pour la D.A.P.

Depuis 2017, le passage par Campus France, procédure dite « CEF » ou via le SCAC des Consulats de France, n'est plus exigé pour les études **A DISTANCE**, si le candidat ne fait pas de demande de visa étudiant **pour L2-L3**. Il sera bon de contacter M. Keith pour les conditions des examens à distance au préalable.

Si le/la candidat.e veut par la suite rejoindre l'Unistra comme étudiant.e sur place, là le passage par Campus France reste absolument indispensable, y compris pour L2 et L3.

DEMARCHES PRATIQUES

Inscription administrative

Les modalités d'inscription récapitulées ci-dessous sont disponibles également sur le site de la Faculté (theocatho.unistra.fr).

En s'inscrivant pour la première fois, l'étudiant est tenu de produire dans tous les cas :

- une copie du baccalauréat de l'enseignement secondaire (ou du titre étranger admis en équivalence). Pour le baccalauréat français, si celui-ci n'est plus en votre possession, vous pouvez en demander une attestation auprès du rectorat de l'académie d'obtention.
- Une photocopie lisible de la carte nationale d'identité en cours de validité ou du passeport en cours de validité ou du titre de séjour.
- Trois photos d'identité.

Votre dossier doit être complet pour que votre inscription administrative soit effective et vous permette d'accéder à la plateforme pédagogique Moodle. Si votre dossier est incomplet, vous ne pourrez pas être inscrit ni avoir accès aux cours.

Une fois votre inscription enregistrée, la carte d'étudiant, des certificats de scolarité, une quittance des droits et votre code d'accès à l'ENT vous seront envoyés par courrier ou courriel.

Dès lors, vous pourrez accéder à vos cours en ligne via l'ENT et la plateforme Moodle.

Ultérieurement, les fascicules de cours version papier (envoi optionnel), vous seront expédiés si vous en avez fait la demande. Tous les cours sont accessibles gratuitement 24h/24 et 7j/7, téléchargeables et imprimables depuis la plateforme Moodle.

En cas de désistement, aucun remboursement ne saurait être accordé par l'Université.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique que vous effectuerez à la rentrée et **dont vous conserverez un double** tiendra lieu de projet d'étude et d'inscription aux examens. Vos contrôles des connaissances dépendent de cette inscription.

L'inscription pédagogique vaut inscription aux contrôles des connaissances. Le document qui fait foi est et est uniquement
le Contrat pédagogique.

Le **contrat pédagogique** est un document très important. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions et vous aider à le remplir. Le contrat pédagogique définit votre projet d'étude. Des modifications et des adaptations sont possibles de préférence jusqu'au 31 octobre, voire en cours d'année. Il est toujours préférable de nous contacter à ce sujet.

Les demandes de dispense (LVE, Pix et autres), doivent être envoyées de préférence dès la rentrée et au plus tard le 31 octobre.

Semestres, cours et validations

La Licence en Théologie catholique est une formation généraliste et pluridisciplinaire. Les matières enseignées sont les sciences bibliques, l'histoire du christianisme, la théologie, la philosophie, l'éthique, la pédagogie religieuse, le droit canonique, l'histoire et la sociologie des religions. Cette palette large fait intervenir des méthodes complémentaires d'analyse et de réflexion.

La diversité des disciplines est un atout important de la formation. Elle valorise la polyvalence, l'ouverture et l'autonomie.

La Faculté de Théologie catholique prépare ses étudiants aux différents diplômes du LMD (Licence, Master, Doctorat). La pluridisciplinarité constitutive de la théologie, fait de ses enseignements des compléments riches pour de nombreux types de parcours étudiants.

Les diplômes canoniques

Depuis sa création, en 1902, la Faculté de Théologie catholique de Strasbourg est autorisée à conférer les grades canoniques. En effet, puisque notre faculté est en même temps reconnue par le Saint Siège, les diplômes correspondent également aux grades canoniques, c'est-à-dire au cursus défini par l'Église catholique.

Ainsi, le Master de théologie catholique est reconnu comme Baccalauréat canonique de théologie catholique. Après le Baccalauréat canonique, une formation s'étendant sur les deux premières années de Doctorat et sanctionnée par le Diplôme Supérieur de

Théologie Catholique (DSTC), permet d'obtenir la Licence canonique de théologie catholique (*licentia docendi*).

Le doctorat de théologie catholique est également un doctorat canonique de théologie catholique si la Licence canonique a été obtenue.

ORGANISATION DES ETUDES ET MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES DE LA LICENCE

Présentation générale

La Licence de Théologie catholique s'organise autour de plusieurs disciplines :

- la théologie systématique
- les sciences bibliques
- les sciences historiques
- la philosophie
- l'éthique
- le droit canonique
- la théologie pratique et la pédagogie religieuse

Le premier semestre L-S1 est un semestre introductif. Il propose une approche générale et fondamentale des études de théologie par de la méthodologie universitaire et des introductions aux principales disciplines.

Les semestres L-S2 à L-S6 ont pour but de donner une formation de base et progressive dans toutes les disciplines de la théologie.

Au cours des six semestres de la Licence, les enseignements sont répartis en sept ou huit unités d'enseignement (UE). Le profil de ces UE est variable suivant les semestres : il est détaillé infra.

Les UE 30+

L'UE 30+ est un enseignement choisi librement par l'étudiant dans l'ensemble de l'offre de formation de l'Unistra, y compris le cas échéant en théologie catholique.

Ces UE 30+ n'entrent pas dans le parcours obligatoire de la Licence, elles sont donc purement facultatives. Elles apparaîtront sur le descriptif du diplôme de Licence ou seront confirmées par une attestation. En faisant ce choix, on veillera à ne pas alourdir sa formation.

L'UE 30+ peut intéresser les étudiants qui souhaitent étendre leur formation en Langues anciennes. Le cas échéant, sur votre pré-inscription ou inscription, précisez la langue choisie et le niveau auquel vous accédez (l'inscription à un niveau II ou III suppose évidemment la validation du niveau immédiatement inférieur).

Le choix d'une UE 30+ est reporté obligatoirement sur le Contrat pédagogique de l'étudiant.

LES MODALITES D'EVALUATION DES ETUDIANTS (MECC)

Le cadre de référence

Les « Règles générales (de l'Unistra) relatives aux modalités d'évaluation des étudiants en Licence », pour l'année 2018-19, constituent le cadre de référence : pour la Licence, l'évaluation continue intégrale (E.C.I.) s'applique avec quelques rares modalités

spécifiques pour le parcours EAD. Ces « règles générales » peuvent être consultées via Moodle dans l'espace « Questions pratiques ».

Les dispositions générales de l'E.C.I.

Chaque UE de 6 ects (coeff. 2) comporte un minimum de trois épreuves réparties entre les différents cours et dans le temps :

- deux épreuves intermédiaires (travail à la maison [TM]) au minimum au cours du semestre,
- une épreuve terminale orale ou écrite (maximum 2h) au minimum dans le cadre d'une session située après la fin du semestre.

L'épreuve terminale ne peut excéder 50 % de la note de l'UE, sauf dans l'UE de Langues anciennes où elle compte pour 75 %.

Les UE de 3 ects (coeff. 1) peuvent ne comporter que deux épreuves réparties entre les différents cours et dans le temps selon la même distinction entre épreuve intermédiaire et épreuve terminale.

Le type et le calendrier des épreuves, leurs coefficients respectifs au sein de chaque UE et les crédits par UE sont donnés avec l'architecture des semestres publiée dans le présent Guide pédagogique.

Chaque épreuve intermédiaire est corrigée dans un délai raisonnable, avant l'évaluation suivante, particulièrement au sein d'un même élément d'UE. Les modalités de la correction sont laissées à l'appréciation des enseignants.

Les épreuves ont un régime réglementaire différent selon qu'elles sont dites « avec convocation » [épreuve de type A] ou bien annoncées « sans convocation » [épreuve de type B].

**La présente publication du calendrier des épreuves vaut
« convocation » pour les épreuves de type A.**

Les étudiants prendront toute disposition nécessaire pour être présents à la session d'épreuves terminales.

Régime des épreuves

Des dispositions particulières des M.E.C.C. s'appliquent au parcours EAD de Licence. La session d'épreuves terminales de chaque semestre est composée d'épreuves de type A. **C'est aussi le régime des tests de Langues anciennes.**

En cas d'absence constatée à une épreuve dite « avec convocation » (A), l'étudiant est déclaré défaillant quels que soient les résultats obtenus par ailleurs dans l'UE. Il pourra se présenter à la session de rattrapage pour l'UE concernée.

En cas de non envoi du TM, soit une épreuve annoncée dite « sans convocation » (type B), c'est la note de zéro qui est retenue pour cette épreuve.

Calendrier des épreuves

Le principe de l'évaluation continue intégrale suppose un étalement des évaluations en cours d'année selon le calendrier suivant :

- les **TM1** : les sujets de genres variés sont proposés par les enseignants et joints à leur cours respectif sur Moodle ou dans un fichier particulier ; ils sont à rendre, selon le cas, pour le **30 novembre** 2018 ou pour le **7 janvier** 2019

- les **TM2** : même principe que pour le TM1, voire en articulation avec celui-ci ; ils sont à rendre, selon le cas, pour le **1^{er} mars 2019** ou pour le **5 avril 2019**
- les **Langues anciennes** : selon un dispositif spécifique détaillé dans la rubrique Langues anciennes

la session d'épreuves terminales, dite session E.C.I., aura lieu du
lundi 20 au vendredi 24 mai 2019

la session de rattrapage aura lieu du
lundi 24 au vendredi 28 juin 2019

Les Langues vivantes (LVE) et les PIX ont certaines spécificités :

- pour les LVE, un dispositif particulier peut être envisagé pour les langues hors Anglais et Allemand (voir dans ce Guide, la rubrique LVE),
- pour les PIX voir dans ce Guide, la rubrique Pix pour les modalités pratiques.

S'il y a lieu et sur justificatifs, une demande de dispense peut être déposée.

La session de rattrapage

En cas d'échec (moyenne semestrielle < 10) ou de défaillance(s) – constatés après la session terminale E.C.I. – ou par choix personnel, les étudiants pourront se présenter à la session de rattrapage. Cette session permettra de rattraper tout ou partie des UE, quels que soient les semestres de la Licence. **Tous les cours de toutes les UE sont concernés.**

- La session de rattrapage comprend **une seule épreuve tirée au sort par UE** selon l'alternance écrit / oral des épreuves terminales définie pour la session E.C.I. L'épreuve, qu'elle soit écrite ou orale, est une épreuve lourde. Les épreuves écrites auront systématiquement une durée de 3h.

- Dans les UE composées de plusieurs éléments, **le tirage au sort** détermine le cours de l'UE qui fait l'objet de l'épreuve unique écrite ou orale. Ce qui implique la révision de l'ensemble des cours des UE en question. Dit autrement, tous les éléments pédagogiques de chaque UE sont concernés par le tirage au sort.
- Dans les UE non validées, les notes obtenues dans le cadre de la session E.C.I., en particulier les notes de TM1 ou de TM2, sont **caduques**. En particulier, elles ne sont pas prises en compte pour la session de rattrapage.
- Les **travaux dirigés** (TD) sont intégrés dans le tirage au sort qui détermine l'épreuve unique écrite ou orale, puisqu'ils constituent, quand ils sont présents dans une UE, un élément de celle-ci. Il est fortement conseillé de consulter les espaces Moodle de cours, pour prendre connaissance des consignes éventuelles déposées par l'enseignant.

Le dernier jury délibérera sur les résultats de l'ensemble du processus d'évaluation après la session de rattrapage.

La progression et la compensation

La Licence suppose la validation des six semestres qui la composent. Conformément aux « règles générales », « l'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Licence. »

La progression par semestre est régie par les « règles générales ». Toutefois, pour le parcours EAD, la maquette limite l'inscription annuelle à un semestre et des dispositions particulières s'appliquent.

En cas de non-validation du semestre, la progression dans le semestre suivant est possible s'il ne reste pas plus de quatre UE à valider dans le semestre en cours. L'étudiant peut alors s'inscrire à certaines UE du semestre suivant mais il doit, dans ce

cas, s'inscrire à l'ensemble des UE non-validées du semestre en cours. Si le Contrat pédagogique en venait à excéder 30 ects au total, l'étudiant doit solliciter l'accord du responsable de l'EAD.

Le semestre est validé si la moyenne des notes obtenues à toutes les UE du semestre concerné est égale ou supérieure à 10/20. Il n'existe pas de note éliminatoire.

La note du semestre est calculée dès l'instant où la totalité des UE du semestre ont obtenu une note. Elle correspond à la moyenne des notes des UE affectées de leur coefficient.

La note d'une UE est calculée dès l'instant où la totalité des éléments qui la composent ont obtenu une note. Il s'agit de la moyenne des notes de chaque élément affectées de leur coefficient.

La compensation se réalise à trois niveaux :

- entre les semestres d'une même année universitaire (L-S1 et L-S2, L-S3 et L-S4, L-S5 et L-S6),
- entre les UE d'un même semestre,
- entre les différentes épreuves de l'UE.

Les deux semestres d'une même année universitaire se compensent entre eux, conformément aux « règles générales » : « La compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6. » Cette disposition s'applique dans les mêmes termes au parcours EAD.

Cas particulier : « Toutefois, lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation. »

Toutes les UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire et sans seuil de compensation.

À l'intérieur d'une UE, tous les éléments se compensent entre eux, sans note éliminatoire et sans seuil de compensation. L'UE est acquise définitivement, sans possibilité d'améliorer la note, à partir du moment où la moyenne est égale ou supérieure à 10/20.

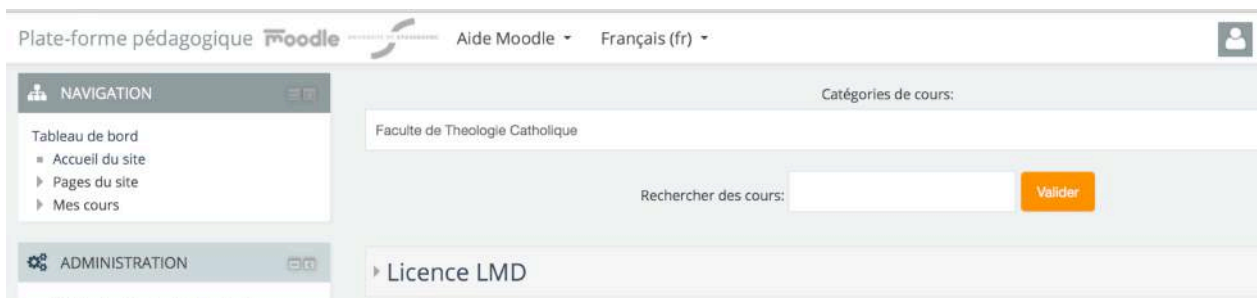
Règles de conservation des notes

Les notes obtenues à des épreuves dans des UE non acquises, y compris égales ou supérieures à 10/20, ne sont pas conservées d'une année sur l'autre.

CAS DES ETUDIANTS RESIDANT A L'ETRANGER, HORS UNION EUROPEENNE (ET E.E.E.) OU DANS LES DOM-TOM

Les étudiants résidant à l'étranger, hors Union européenne (et E.E.E.) ou dans les DOM-TOM, peuvent recourir, sur demande motivée, à un centre délocalisé d'examen pour se présenter aux épreuves terminales de la session E.C.I. (évaluation continue intégrale) et aux examens de la session de rattrapage. Ils devront s'adresser aux établissements partenaires de la Faculté quand un protocole existe, et se conformeront aux indications et obligations dudit protocole. À défaut, il leur revient de trouver l'institution ou l'organisme (p. ex., les Centres d'examen français de Campus France ou des Consolats de France) qui se portera localement garant de la probité et du bon déroulement des épreuves. Un accord préalable devra alors être obtenu des responsables compétents de la Faculté, qui s'assurent de la faisabilité du projet de délocalisation, notamment au regard des contraintes liées au décalage horaire. Ne seront recevables que les demandes formulées dans un délai raisonnable, lors de l'inscription pour en permettre l'organisation.

LA PLATEFORME MOODLE



ent.unistra.fr

La plateforme collaborative Moodle est accessible à partir du menu déroulant « pédagogie » de votre ENT (voir la page d'accueil du site de l'Université de Strasbourg : unistra.fr).

Naviguez vers le menu « Pédagogie » et cliquez sur l'onglet « Plate-forme Moodle ».

Votre profil

Une fois sur Moodle, commencez par compléter **votre profil** , en insérant une photo récente de vous et en indiquant vos coordonnées. Le profil est accessible en haut à droite, en cliquant sur son nom. D'autres informations peuvent être partagées. Les informations du profil sont importantes, elles nous permettent de nous connaître et de nous reconnaître. Elles favoriseront les liens que nous aurons tout au long de la formation.

L'accès aux cours sur Moodle

Pour accéder à vos cours, munissez-vous de **votre Contrat pédagogique** et de **la structure des semestres**, détaillée dans les pages qui suivent. Celle-ci comprend, par semestre, les UE, le nom des enseignants, les titres des cours et les modalités d'évaluation.

Les cours mis en ligne sur la plateforme Moodle sont accessibles individuellement par le nom de l'enseignant ou par le titre du cours (préférer un élément significatif du titre au titre complet – attention aux diacritiques).

Sur la plateforme Moodle, pour réunir rapidement l'ensemble des cours d'un semestre, vous pouvez utiliser :

- soit le préfixe du semestre qui précède le titre du cours,
- soit l'espace Moodle « Questions pratiques », qui est une « gare de triage » vers tous les cours de la Licence EAD.

En procédant à l'aide du « préfixe » :

- se rendre sur Moodle, cliquer sur le cartouche « s'inscrire à un cours »,
- renseigner le préfixe et uniquement le préfixe dans la rubrique « rechercher des cours ».

Le préfixe est commun aux cours du semestre. Il est indiqué dans le Guide pédagogique aux pages du semestre. Il se décline de manière régulière : THCEADL-S1, THCEADL-S2... THCEADL-S6. Le respect de la syntaxe est déterminant (majuscule, sans espace, tiret). Les cours qui apparaissent sont ceux du semestre. Si vous suivez des cours sur plusieurs semestres, l'opération doit être répétée pour chaque semestre.

Les cours doivent être sélectionnés ensuite en fonction de votre **Contrat pédagogique** :

- **inscrivez-vous rapidement à l'ensemble de vos cours,**
- **prenez connaissance des contenus et conditions de validation,**
- **établissez votre programme annuel de travail.**

Nous sommes à votre disposition pour vous aider dans cette démarche. N'hésitez pas à nous contacter.

En procédant à l'aide de l'espace Moodle « Questions pratiques » :

- se rendre sur Moodle, cliquer sur le cartouche « s'inscrire à un cours »,
- renseigner dans la rubrique « rechercher des cours » le nom de l'espace : Questions pratiques.

Vous retrouverez dans l'espace « Questions pratiques » la structure des semestres avec des liens pour chaque cours. Cet espace est aussi conçu comme une **agora** avec des indications pratiques, des outils enrichis par les étudiants et les enseignants, un forum et encore d'autres fonctionnalités. **Les informations générales transitent par cet espace.**

Pour les cours, la validation des UE et des semestres, votre document de référence est le **Contrat pédagogique** complété de la structure des semestres et des UE détaillées ci-après.

Le **Contrat pédagogique** indique les cours auxquels vous êtes inscrit et les UE que vous projetez de valider. La structure des semestres vous informe sur le type de validation par cours, les coefficients des épreuves (pour l'E.C.I.) et l'identité de l'enseignant et du correcteur le cas échéant.

L'ENT – première connexion

Si vous vous connectez pour la première fois à l'ENT, votre compte doit être activé :

- cliquer sur « ENT » (page d'accueil, bandeau supérieur, à côté de « Messagerie »)

- cliquer sur la commande « activation » (en haut à droite, une nouvelle fenêtre s'ouvre)
- dans la rubrique : Vous êtes étudiant(e), cliquer sur « activez votre compte » et suivre les indications

Lorsque la saisie est validée, votre compte est activé. Vous pouvez vous connecter à l'ENT avec votre identifiant et votre mot de passe. Utilisez l'onglet « Connexion » (en haut à droite).

Une fenêtre d'authentification s'ouvre. Vos identifiant et mot de passe restent les mêmes d'une année sur l'autre.

L-S1 – 1^{er} SEMESTRE

préfixe Moodle **THCEADL-S1**

la présentation du diplôme et des cours (argumentaire, compétences, validation...) est disponible **sur le site de l'Université de Strasbourg** :

[formation](#) > [type de diplômes](#) > [licence](#) > [théologie catholique](#) > [enseignement à distance](#)

UE 1 Théologie

6 ECTS (coef. 2)

- **Théologie de l'acte de foi et TD de théologie fondamentale : *cours et TD***

Cours de M. Knaebel et TD de M. Deneken / enseignant : M. Dumas

TM1 (B / coef. 0.2) : échéance le 30 novembre 2018

TM2 (B / coef. 0.4) : échéance le 1^{er} mars 2019

- **Introduction à l'étude de la théologie**

Cours de M. Deneken / chargé de cours : M. Valléjo

Oral terminal (A / coef. 0.4)

UE 2 Sciences bibliques

3 ECTS (coef. 1)

- **Introduction à la Bible : Ancien Testament**

Cours de M. Keith / enseignante : Mme Laurent

TM1 (B / coef. 0.3) : échéance le 7 janvier 2019

- **Introduction à la Bible : Nouveau Testament**

Cours de M. Fricker / enseignante : Mme Laurent

TM2 (B / coef. 0.4) : échéance le 5 avril 2019

- **Introduction à l'histoire d'Israël**

Cours de M. Pouchelle / enseignante : Mme Laurent
Ecrit terminal (A / coef. 0.3)

UE 3 Histoire de l'Église et histoire des religions
--

3 ECTS (coef. 1)

- **Introduction à l'histoire des religions**

Cours de MM. Boespflug et Kim / enseignant : M. Kim
TM2 (B / coef. 0.5) : échéance le 5 avril 2019

- **Histoire du Christianisme antique : 1^{er} – 3^e s.**

Cours de M. Cutino
Oral terminal (coef. 0.5)

UE 4 Philosophie et éthique

9 ECTS (coef. 3)

- **Ethique et Christianisme**

Cours de M. Feix
TM1 (B / coef. 0.3) : échéance le 7 janvier 2019

- **Introduction à la philosophie : TD**

Cours de M. Courtel / chargé de cours : M. Podar
TM2 (B / coef. 0.3) : échéance le 5 avril 2019

- **Histoire de la philosophie antique**

Cours de Mme Vinel / enseignante : Mme Moulin
Ecrit terminal (A / coef. 0.4)

UE 5 Méthodologie EàD

3 ECTS (coef. 1)

- **Méthodologie spécifique de l'EàD**

Cours de M. Keith
TM1 (B / coef. 0.5) : échéance le 30 novembre 2018
TM2 (A / coef. 0.5) : échéance le 1^{er} mars 2019

UE 6 Méthodologie du Travail Universitaire (MTU) et maîtrise de l'Environnement Numérique de Travail (ENT)	3 ECTS (coef. 1)
---	-------------------------

- **Méthodologie générale en théologie : TD**

Cours de M. Trautmann

TM1 (B / coef.0.5) : échéance le 7 janvier 2019

Oral terminal (A / coef. 0.5)

UE 7 LVE	3 ECTS (coef. 1)
-----------------	-------------------------

- **Langue Vivante Etrangère**

Allemand

Anglais

Autre langue

TM1 (B / coef. 0.5) dans la langue choisie : échéance le 7 janvier 2019

Oral terminal (A / coef. 0.5) dans la langue choisie

UE 30+	Choix libre (facultatif)
---------------	---------------------------------

<p>Pour votre information, consultez régulièrement et utilisez votre messagerie Unistra.</p>

L-S2 – 2^e SEMESTRE

préfixe Moodle **THCEADL-S2**

la présentation du diplôme et des cours (argumentaire, compétences, validation...) est disponible **sur le site de l'Université de Strasbourg** :

[formation](#) > [type de diplômes](#) > [licence](#) > [théologie catholique](#) > [enseignement à distance](#)

UE 1 Théologie	6 ECTS (coef. 2)
-----------------------	-------------------------

- **Initiation à St Thomas d'Aquin**

Cours de M. Milazzo

TM1 (B / coef. 0.25) : échéance le 7 janvier 2019

- **Christologie fondamentale : *Jésus de Nazareth***

Cours de M. Wagner / enseignant : M. Dumas

TM2 (B / coef. 0.25) : échéance le 1^{er} mars 2019

- **Le Dieu des chrétiens**

Cours de M. Vallin

Ecrit terminal (A / coef. 0.25)

- **Les sacrements de l'initiation : *baptême et confirmation***

Cours de M. Wagner et compléments de M. Steinmetz / chargé de cours : M. Steinmetz

Ecrit terminal (A / coef. 0.25)

UE2 Sciences bibliques	3 ECTS (coef. 1)
-------------------------------	-------------------------

- **TD d'Ancien Testament**
Cours de M. Keith
TM1 (B / coef. 0.2) : échéance le 30 novembre 2018
TM2 (B / coef. 0.3) : échéance le 1^{er} mars 2019
- **Introduction aux lettres et à la théologie pauliniennes**
Cours de Mme Siffer
Oral terminal (A / coef. 0.5)

UE 3 Histoire de l'Eglise	3 ECTS (coef. 1)
----------------------------------	-------------------------

- **Histoire du Christianisme antique : 4^e – 7^e s.**
Cours de M. Cutino
TM1 (B / coef. 0.5) : échéance le 30 novembre 2018
Ecrit terminal (coef. 0.5)

UE 4 Philosophie et patristique	6 ECTS (coef. 2)
--	-------------------------

- **Philosophie générale : *la liberté***
Cours de M. Courtel / chargé de cours : M. Podar
TM1 (B / coef. 0.2) : échéance le 7 janvier 2019
Ecrit terminal (A / coef. 0.4)
- **Philosophie patristique**
Cours de Mme Moulin
TM2 (B / coef. 0.4) : échéance le 5 avril 2019

UE 5 Langues anciennes ou méthodologie EàD	3 ECTS (coef. 1)
---	-------------------------

L'étudiant opte pour le cours de méthodologie EàD s'il est primo-entrant

- Option 1, pour l'étudiant primo-entrant : **Méthodologie spécifique de l'EàD**
Cours de M. Keith

TM1 (B / coef. 0.5) : échéance le 30 novembre 2018

TM2 (A / coef. 0.5) : échéance le 1^{er} mars 2019

- Option 2, pour l'étudiant qui n'est pas primo-entrant : **Langues anciennes**

Première langue ancienne : *grec*

TM1, 2, 3 et 4 (B / coef. 0.25) et **Oral terminal** (A / coef. 0.75)

UE 6 Théologie pratique	3 ECTS (coef. 1)
--------------------------------	-------------------------

- **Introduction à la théologie pratique**

Cours de Mme Aulenbacher

TM2 (B / coef. 0.5) : échéance le 5 avril 2019

Oral terminal (A / coef. 0.5)

UE 7 LVE	3 ECTS (coef. 1)
-----------------	-------------------------

- **Langue Vivante Etrangère**

Allemand

Anglais

Autre langue

TM1 (B / coef. 0.5) dans la langue choisie : échéance le 7 janvier 2019

Oral terminal (A / coef. 0.5) dans la langue choisie

UE 8 Art et monde contemporain	3 ECTS (coef. 1)
---------------------------------------	-------------------------

L'étudiant choisit trois options sur quatre pour valider cette UE

- Option 1 : **TD d'architecture chrétienne**

Cours de M. Smyth

TM1 (B / coef. 0.333) : échéance le 7 janvier 2019

- Option 2 : **Iconographie chrétienne**

Cours de M. Smyth

Oral terminal (A / coef. 0.333)

- Option 3 : **Projet interdisciplinaire**
 TM2 (B / coef. 0.333) : échéance le 5 avril 2019

- Option 4 : **PIX : compétences numériques**
 TM2 (B / coef. 0.333) : cf. paragraphe spécifique infra

UE 30+

Choix libre (facultatif)

**Pour votre information, consultez régulièrement et
utilisez votre messagerie Unistra.**

L-S3 – 3^e SEMESTRE

préfixe Moodle **THCEADL-S3**

la présentation du diplôme et des cours (argumentaire, compétences, validation...) est disponible **sur le site de l'Université de Strasbourg** :

[formation](#) > [type de diplômes](#) > [licence](#) > [théologie catholique](#) > [enseignement à distance](#)

UE 1 Théologie

3 ECTS (coef. 1)

- **Christologie dogmatique**

Cours de M. Knaebel et compléments de M. Milazzo / enseignant : M. Milazzo

TM2 (B / coef. 0.5) : échéance le 1^{er} mars 2019

Oral terminal (A / coef. 0.5)

UE 2 Sciences bibliques

6 ECTS (coef. 2)

- **Le Pentateuque : *présentation générale et étude de textes : cours et TD***

Cours de M. Keith

TM1 (B / coef. 0.2) : échéance le 30 novembre 2018

TM2 (B / coef. 0.3) : échéance le 1^{er} mars 2019

- **Les évangiles synoptiques**

Cours de M. Fricker

Oral terminal (A / coef. 0.5)

UE 3 Histoire de l'Eglise et histoire de l'exégèse**6 ECTS (coef. 2)**

- **La Bible et les Pères : *Histoire de l'exégèse patristique***
Cours de Mme Vinel / enseignant : M. Guignard
TM2 (B / coef. 0.5) : échéance le 5 avril 2019
- **Histoire de l'Eglise au Haut Moyen Age : 7^e – 11^e s.**
Cours de M. Aoun
Ecrit terminal (A / coef. 0.5)

UE 4 Philosophie et éthique**6 ECTS (coef. 2)**

- **La conscience morale**
Cours de Mme Thiel
TM1 (B / coef. 0.3) : échéance le 7 janvier 2019
- **Histoire de la philosophie moderne et contemporaine**
Cours de M. Capelle-Dumont / enseignante : Mme Moulin
TM2 (B / coef. 0.3) : échéance le 5 avril 2019
- **Anthropologie philosophique**
Cours de M. Courtel / enseignante : Mme Moulin
Ecrit terminal (A / coef. 0.4)

UE 5 Langues anciennes ou méthodologie EàD**3 ECTS (coef. 1)**

L'étudiant opte pour le cours de méthodologie EàD s'il est primo-entrant

- Option 1, pour l'étudiant primo-entrant : **Méthodologie spécifique de l'EàD**
Cours de M. Keith
TM1 (B / coef. 0.5) : échéance le 30 novembre 2018
TM2 (A / coef. 0.5) : échéance le 1^{er} mars 2019
- Option 2, pour l'étudiant qui n'est pas primo-entrant : **Langues anciennes**
Première langue ancienne : *grec*
TM1, 2, 3 et 4 (B / coef. 0.25) et **Oral terminal** (A / coef. 0.75)

UE 6 Droit canonique	3 ECTS (coef. 1)
-----------------------------	-------------------------

- **Introduction au droit canonique**

Cours de Mme Bamberg

Oral terminal (A / coef. 0.5)

- **TD de droit canonique**

Cours de Mme Bamberg

TM1 (B / coef. 0.25) : échéance le 7 janvier 2019

TM2 (B / coef. 0.25) : échéance le 5 avril 2019

UE 7 LVE	3 ECTS (coef. 1)
-----------------	-------------------------

- **Langue Vivante Etrangère**

Allemand

Anglais

Autre langue

TM1 (B / coef. 0.5) dans la langue choisie : échéance le 7 janvier 2019

Oral terminal (A / coef. 0.5) dans la langue choisie

UE 30+	Choix libre (facultatif)
---------------	---------------------------------

<p>Pour votre information, consultez régulièrement et utilisez votre messagerie Unistra.</p>

L-S4 – 4^e SEMESTRE

préfixe Moodle **THCEADL-S4**

la présentation du diplôme et des cours (argumentaire, compétences, validation...) est disponible **sur le site de l'Université de Strasbourg** :

[formation](#) > [type de diplômes](#) > [licence](#) > [théologie catholique](#) > [enseignement à distance](#)

UE 1 Théologie

6 ECTS (coef. 2)

- **TD de théologie systématique**

Cours de M. Tchonang

TM1 (B / coef. 0.3) : échéance le 7 janvier 2019

- **Sotériologie**

Cours de M. Vallin

TM2 (B / coef. 0.3) : échéance le 5 avril 2019

- **Théologie trinitaire**

Cours de M. Knaebel et compléments de M. Milazzo / enseignant : M. Milazzo

Ecrit terminal (A / coef. 0.4)

UE 2 Sciences bibliques

6 ECTS (coef. 2)

- **TD de Nouveau Testament : études de textes des évangiles synoptiques**

Cours de M. Fricker / enseignant : M. Ahiwa

TM1 (B / coef. 0.2) : échéance le 30 novembre 2018

TM2 (B / coef. 0.3) : échéance le 1^{er} mars 2019

- **Prophétisme et livres prophétiques dans la Bible**

Cours de M. Keith

Ecrit terminal (A / coef. 0.5)

UE 3 Histoire de l'Eglise	3 ECTS (coef. 1)
----------------------------------	-------------------------

- **Histoire de l'Eglise médiévale en Occident : 11^e – 15^e s. : cours et TD**

Cours de Mme Iribarren

TM1 (B / coef. 0.5) : échéance le 7 janvier 2019

- **Histoire de l'Eglise : premier 19^e s.**

Cours de M. Perrin

Oral terminal (A / coef. 0.5)

UE 4 Ethique	3 ECTS (coef. 1)
---------------------	-------------------------

- **L'agir humain**

Cours de Mme Thiel

TM2a (B / coef. 0.5) : échéance le 5 avril 2019

TM2b (A / coef. 0.5) : échéance le 5 avril 2019

UE 5 Langues anciennes ou méthodologie EàD	3 ECTS (coef. 1)
---	-------------------------

L'étudiant opte pour le cours de méthodologie EàD s'il est primo-entrant

- Option 1, pour l'étudiant primo-entrant : **Méthodologie spécifique de l'EàD**

Cours de M. Keith

TM1 (B / coef. 0.5) : échéance le 30 novembre 2018

TM2 (A / coef. 0.5) : échéance le 1^{er} mars 2019

- Option 2, pour l'étudiant qui n'est pas primo-entrant : **Langues anciennes**

Première langue ancienne : *grec*

TM1, 2, 3 et 4 (B / coef. 0.25) et **Oral terminal** (A / coef. 0.75)

UE 6 Théologie pratique et liturgie	3 ECTS (coef. 1)
--	-------------------------

- **Initiation chrétienne : *le langage catéchétique et la pastorale***

Cours de M. Wernert

TM1 (B / coef. 0.5) : échéance le 30 novembre 2018

- **Introduction à l'histoire de la liturgie : *cours et TD***

Cours de M. Smyth

TM2 (B / 0.2) : échéance le 5 avril 2019

Oral terminal (A / coef. 0.3)

UE 7 LVE	3 ECTS (coef. 1)
-----------------	-------------------------

- **Langue Vivante Etrangère**

Allemand

Anglais

Autre langue

TM1 (B / coef. 0.5) dans la langue choisie : échéance le 7 janvier 2019

Oral terminal (A / coef. 0.5) dans la langue choisie

UE 8 Religion et monde contemporain	3 ECTS (coef. 1)
--	-------------------------

L'étudiant choisit une option sur deux pour valider cette UE

- **Option 1 : Introduction à la sociologie des religions**

Cours de Mme Jouanneau / chargée de cours : xxxx

Ecrit terminal (A / coef. 1)

- **Option 2 : Projet interdisciplinaire**

TM2 (A / coef. 1) : échéance le 5 avril 2019

UE 30+	Choix libre (facultatif)
---------------	---------------------------------

**Pour votre information, consultez régulièrement et
utilisez votre messagerie Unistra.**

L-S5 – 5^e SEMESTRE

préfixe Moodle **THCEADL-S5**

la présentation du diplôme et des cours (argumentaire, compétences, validation...) est disponible **sur le site de l'Université de Strasbourg** :

[formation](#) > [type de diplômes](#) > [licence](#) > [théologie catholique](#) > [enseignement à distance](#)

UE 1 Théologie

6 ECTS (coef. 2)

- **Les sacrements : *perspective générale***

Cours de M. Knaebel / enseignant : M. Milazzo
TM1 (B / coef. 0.3) : échéance le 7 janvier 2019

- **L'eucharistie**

Cours de M. Knaebel / enseignant : M. Milazzo
TM2 (B / coef. 0.3) : échéance le 5 avril 2019

- **Pneumatologie et doctrine de la grâce**

Cours de M. Vallin
Ecrit terminal (A / coef. 0.4)

UE 2 Sciences bibliques

3 ECTS (coef. 1)

- **Introduction aux Psaumes**

Cours de M. Bons
TM2 (B / coef. 0.5) : échéance le 5 avril 2019

- **Exégèse d'un corpus du NT : l'évangile de Luc et les Actes des apôtres**
Cours de Mme Siffer
Oral terminal (A / coef. 0.5)

UE 3 Histoire de l'Eglise	3 ECTS (coef. 1)
----------------------------------	-------------------------

- **Histoire de l'Eglise moderne : cours et TD**
Cours de M. Perrin
TM1 (B / coef. 0.2) : échéance le 30 novembre 2018
TM2 (B / coef. 0.4) : échéance le 1^{er} mars 2019
- **Les origines de la liturgie chrétienne**
Cours de M. Smyth
Oral terminal (A / coef. 0.4)

UE 4 Philosophie et recherche	6 ECTS (coef. 2)
--------------------------------------	-------------------------

- **Initiation à la recherche (TD)**
Cours de M. Capelle-Dumont / chargé de cours : M. Podar
TM1 (B / coef. 0.2) : échéance le 30 novembre 2018
- **Métaphysique et herméneutique : introduction à la philosophie herméneutique**
Cours de M. Capelle-Dumont
TM2 (B / coef. 0.4) : échéance le 5 avril 2019
- **Histoire de la philosophie médiévale**
Cours de Mme Iribarren
Ecrit terminal (A / coef. 0.4)

UE 5 Langues anciennes	3 ECTS (coef. 1)
-------------------------------	-------------------------

- Option 1, pour l'étudiant intégré qui n'a pas validé le 3^e niveau de la première langue ancienne : **Langues anciennes**
Première langue ancienne : *grec*
TM1, 2, 3 et 4 (B / coef. 0.25) et **Oral terminal** (A / coef. 0.75)

- Option 2, pour l'étudiant qui a validé le 3^e niveau de la première langue ancienne : **Langues anciennes**

Deuxième langue ancienne : *hébreu* ou *latin*

TM1, 2, 3 et 4 (B / coef. 0.25) et **Oral terminal** (A / coef. 0.75)

UE 6 Ethique et théologie spirituelle	6 ECTS (coef. 2)
--	-------------------------

- **Théologie spirituelle**

Cours de M. Wernert

TM1 (B / coef. 0.25) : échéance le 7 janvier 2019

- **Théologie du mariage**

Cours de M. Dumas

TM2 (B / coef. 0.25) : échéance le 1^{er} mars 2019

- **Eléments d'éthique sociale et familiale**

Cours de M. Feix

Ecrit terminal (coef. 0.5)

UE 7 LVE	3 ECTS (coef. 1)
-----------------	-------------------------

- **Langue Vivante Etrangère**

Allemand

Anglais

Autre langue

TM1 (B / coef. 0.5) dans la langue choisie : échéance le 7 janvier 2019

Oral terminal (A / coef. 0.5) dans la langue choisie

UE 30+	Choix libre (facultatif)
---------------	---------------------------------

<p>Pour votre information, consultez régulièrement et utilisez votre messagerie Unistra.</p>

L-S6 – 6^e SEMESTRE

préfixe Moodle **THCEADL-S6**

la présentation du diplôme et des cours (argumentaire, compétences, validation...) est disponible **sur le site de l'Université de Strasbourg** :

[formation](#) > [type de diplômes](#) > [licence](#) > [théologie catholique](#) > [enseignement à distance](#)

UE 1 Théologie

3 ECTS (coef. 1)

- **L'Eglise des chrétiens**

Cours de M. Deneken / chargé de cours : M. Tchonang
TM2 (B / coef. 0.5) : échéance le 1^{er} mars 2019

- **L'eschatologie**

Cours de M. Vallin
Oral terminal (A / coef. 0.5)

UE 2 Sciences bibliques

3 ECTS (coef. 1)

- **Exégèse d'un livre sapientiel**

Cours de M. Bons
TM1 (B / coef. 0.5) : échéance le 7 janvier 2019

- **Etude d'un livre du NT : *l'évangile de Jean***

Cours de Mme Morgen / chargé de cours : M. Ahiwa
Ecrit terminal (A / coef. 0.5)

UE 3 Histoire de l'Eglise et histoire des religions**6 ECTS (coef. 2)**

- **Histoire des religions**

Cours de M. Boespflug / enseignant : M. Kim
TM2 (B / coef. 0.4) : échéance le 5 avril 2019

- **Histoire de l'Eglise de 1870 à nos jours**

Cours de M. Perrin
TM1 (B / coef. 0.2) : échéance le 7 janvier 2019
Ecrit terminal (A / coef. 0.4)

UE 4 Théologie pratique, éthique et philosophie**6 ECTS (coef. 2)**

- **Philosophie de la nature**

Cours de M. Capelle-Dumont
TM1 (B / coef. 0.25) : échéance le 30 novembre 2018

- **TD d'éthique**

Cours de M. Feix
TM2 (B / coef. 0.25) : échéance le 5 avril 2019

- **Communication : *analyse des langages religieux***

Cours de M. Wernert
Oral terminal (A / coef. 0.2)

- **Théologie pratique et spiritualités**

Cours de Mme Aulenbacher
Ecrit terminal (A / coef. 0.3)

UE 5 Langues anciennes**3 ECTS (coef. 1)**

- Option 1, pour l'étudiant intégré qui n'a pas validé le 3^e niveau de la première langue ancienne : **Langues anciennes**

Première langue ancienne : *grec*
TM1, 2, 3 et 4 (B / coef. 0.25) et **Oral terminal** (A / coef. 0.75)

- Option 2, pour l'étudiant qui a validé le 3^e niveau de la première langue ancienne : **Langues anciennes**

Deuxième langue ancienne : *hébreu* ou *latin*

TM1, 2, 3 et 4 (B / coef. 0.25) et **Oral terminal** (A / coef. 0.75)

UE 6 Droit et monde contemporain

3 ECTS (coef. 1)

L'étudiant choisit deux options sur trois pour valider cette UE

- Option 1 : **Droit canonique : *les sacrements de l'initiation***

Cours de M. Joubert

TM1 (B / coef. 0.5) : échéance le 7 janvier 2019

- Option 2 : **Droit canonique : *le droit matrimonial***

Cours de M. Ky-Zerbo

Oral terminal (A / coef. 0.5)

- Option 3 : **Projet interdisciplinaire**

TM2 (B / coef. 0.5) : échéance le 5 avril 2019

UE 7 LVE

3 ECTS (coef. 1)

- **Langue Vivante Etrangère**

Allemand

Anglais

Autre langue

TM1 (B / coef. 0.5) dans la langue choisie : échéance le 7 janvier 2019

Oral terminal (A / coef. 0.5) dans la langue choisie

UE 8 Projet personnel ou professionnel

3 ECTS (coef. 1)

- **Stage IPR**

Suivi des stages : Mme Aulenbacher ou M. Wernert

TM2 (B / coef. 0.5) : échéance le 5 avril 2019

Oral terminal (A / coef. 0.5)

UE 30+

Choix libre (facultatif)

**Pour votre information, consultez régulièrement et
utilisez votre messagerie Unistra.**

CONSEILS PEDAGOGIQUES

Les études suivies étant de niveau universitaire, il revient à chacun de gérer et d'organiser son temps de travail. Quelques conseils ne s'avèrent toutefois pas inutiles.

Comment travailler à partir des fascicules ou des cours en ligne ?

Après avoir repéré les modalités de validation, il importe de bien comprendre les développements exposés dans le cours et de saisir les enjeux des différents aspects abordés. Une première lecture continue (à renouveler autant de fois que nécessaire) permettra non seulement d'appréhender l'articulation et la progression d'ensemble, mais également d'évaluer ce qui sera acquis rapidement et ce qui prendra plus de temps.

Pour la plupart des cours magistraux, on pourra ensuite travailler étape par étape, en se constituant, p. ex., des résumés de chapitres dans lesquels seront intégrés, le cas échéant, des lectures complémentaires. En effet, les cours devront souvent être enrichis par la lecture de compléments bibliographiques : les examens oraux ou écrits de fin d'année ne sauraient consister simplement dans la reproduction d'un contenu. Si le cours est évalué par un TM ou un TD, on se reportera scrupuleusement aux directives communiquées par l'enseignant.

De façon générale, les étudiants s'emploieront toujours à suivre les recommandations et les conseils pédagogiques donnés par les enseignants. De même, ils liront soigneusement les compléments déposés sur Moodle. Par ailleurs, les espaces de cours sur Moodle étant susceptibles d'évoluer et de s'étoffer au fil de l'année, il convient de **s'y rendre régulièrement** afin d'y repérer les éléments nouveaux (ajout de fichier, ouverture de forum, etc.).

Usage des bibliographies

Les cours ou TD comprennent généralement une bibliographie plus ou moins développée. Chaque étudiant est donc invité à parfaire son étude à l'aide de lectures complémentaires. Au niveau des deux premiers semestres, il importe surtout d'acquérir les connaissances de base à partir des cours eux-mêmes. On commencera néanmoins à se tourner vers les lectures indiquées dans la bibliographie, sans se laisser attarder par un perfectionnisme exagéré. Aux semestres L-S3 à L-S6, les étudiants sont mieux éclairés sur leur rythme de travail et les exigences de la formation : l'approche critique du travail universitaire rend alors plus nécessaire un usage méthodique de la bibliographie.

En général, il ne s'agit pas de prétendre à l'exhaustivité ni de consulter l'ensemble de la bibliographie indiquée, mais d'opérer un choix parmi les différents éléments bibliographiques proposés afin de traiter au mieux la partie de cours concernée.

Là aussi, chacun veillera à suivre méticuleusement les indications données par l'enseignant.

Equilibre des efforts et respect des échéances

Le Contrat pédagogique comportera le plus souvent les matières d'un semestre : on aura soin de faire avancer le travail dans toutes ces matières et de ne pas se laisser capter par l'intérêt ou la difficulté d'un seul enseignement.

De même, il faut absolument éviter de consacrer la totalité de ses efforts aux devoirs à rendre en cours d'année (TM, TD, tests de langues anciennes...) en négligeant les cours dont l'épreuve terminale consiste en un oral ou un écrit. Après la remise des derniers devoirs, le délai est bien trop serré pour réussir à travailler comme il se doit l'ensemble des cours qui seraient restés en attente.

Quant aux échéances, il est important de respecter la date de remise des travaux à rendre, ainsi que des autres exercices échelonnés dans l'année (langues anciennes).

Questions individuelles

Les étudiants sont priés de faire parvenir leurs questions par courriel à M. Keith (pkeith@unistra.fr), en précisant leur numéro de téléphone. Toutefois, avant de solliciter le responsable pédagogique de l'EAD, il importe de bien relire le présent guide et les différents documents envoyés pour voir s'ils ne contiennent pas la réponse aux questions restées en suspens.

Si la question se rapporte à un cours précis, il convient de s'adresser à l'enseignant concerné. Dans ce cas également, il faut veiller à respecter certains principes de convenance et à s'assurer que le renseignement voulu ne figure pas dans le cours lui-même ou sur Moodle. Si des questions devaient subsister, on s'adressera à l'enseignant de préférence par courriel.

Attention, plagiat !

Le plagiat semble s'insinuer partout, l'accusation de plagiat a pesé, ces dernières années, sur des personnalités du monde politique, scientifique, etc. Les enseignants-chercheurs eux aussi sont mobilisés par la question.

Il n'est pourtant pas toujours facile de cerner la frontière entre ce qui est plagiat effectif et ce qui est peut-être omission, erreur de rédaction... Les remarques qui suivent, visent simplement à rendre attentifs les étudiants au risque de plagiat.

Il peut y avoir, dans tel ou tel travail rendu, un plagiat avéré, volontaire : sur un ou plusieurs paragraphes, « emprunt » à un ouvrage ou un article..., avec le risque assumé : l'enseignant ne s'en apercevra peut-être pas ! Celui-ci ne peut effectivement pas passer son temps à soupçonner le plagiat, voire à le prouver en trouvant la source de l'emprunt. Sur ce plan, il y a rupture de confiance entre l'étudiant et l'enseignant, et c'est dommageable. Mais si le plagiat est découvert, il y a sanction – alors, autant que l'étudiant(e) s'interroge sur les raisons de son geste : peur de ne pas savoir faire soi-

même, paresse intellectuelle, souci de finir à temps un travail... cela suffit-il à justifier le plagiat ?

Dans les cas de « plagiat » involontaire, par maladresse rédactionnelle, il suffit, surtout à ce stade d'exercices de licence, de quelques mesures de prudence – c'est élémentaire, mais il n'est pas inutile de les rappeler. Il n'est demandé à personne d'« inventer » ou de « réinventer » toute la théologie ou l'exégèse et les cours vous donnent des références bibliographiques en vous invitant à les utiliser : à quelles conditions dans les travaux écrits ?

- utilisation de guillemets lorsque vous citez une expression ou quelques phrases d'un des auteurs consultés (même s'il s'agit d'un article de Dictionnaire – en général, il est signé !), avec, en note ou entre parenthèses, la référence exacte : auteur, titre, date, lieu d'édition, page.
- si tel ou tel argument d'un devoir est nourri de la lecture d'un chapitre d'ouvrage, d'un article, que vous ne pouvez pas (et ne devez pas, car un travail écrit n'est pas un collage d'emprunts à divers auteurs) citer, la précaution nécessaire, et honnête, consiste à annoncer que vous vous référez à la pensée de X ou Y. Il suffit par exemple de commencer une phrase ou un paragraphe : « Comme le suggère X dans un chapitre sur... », puis de reformuler (c'est-à-dire sans emprunt direct – sinon avec guillemets) le contenu des pages qui ont stimulé votre réflexion – et bien sûr, en note, la référence exacte, comme dans le cas précédent de citation directe.

Il ne s'agit pas de détails, et autant prendre conscience de ces questions dès le début de vos études en théologie. C'est d'abord une question d'honnêteté intellectuelle – le plagiat, c'est du vol ! –, de confiance entre enseignant et étudiant – pas de formation sans cela – ; question, enfin, d'estime de soi – plagier, c'est refuser de penser par soi-même – dommage, non ?

Enseignements transversaux

PROJET INTERDISCIPLINAIRE – SEMESTRES L-S2, L-S4 ET L-S6

en attente

Si l'étudiant choisit de participer à ce cours, **l'inscription** à celui-ci doit être renseignée sur le Contrat pédagogique conformément aux dispositions de l'UE 6 de son semestre (choix entre plusieurs options). **L'évaluation** se fera sur la base d'un dossier d'étude concernant une problématique précise sur le sujet. **La présence** à Strasbourg les xxx est obligatoire.

LES LANGUES ANCIENNES (UE 5)

Les intervenants

Grec		Hébreu		Latin	
Niveau	Enseignant	Niveau	Enseignant	Niveau	Enseignant
I	J. Ahiwa	I	P. Keith	I	L. Legat
II	N. Siffer	II	F. Laurent	II	L. Legat
III	J. Ahiwa	III	F. Laurent	III	L. Legat

L'organisation des Langues anciennes en Licence EAD

La Licence comporte au moins deux des trois langues anciennes dont la maîtrise s'avère la plus précieuse en théologie catholique : hébreu, grec et latin. Donnant la priorité à l'apprentissage du grec, l'enseignement des langues anciennes est organisé de la manière suivante :

- L-S1 : pas d'enseignement de langues anciennes
- L-S2 : grec niveau I
- L-S3 : grec niveau II
- L-S4 : grec niveau III
- L-S5 : 2^e langue niveau I
- L-S6 : 2^e langue niveau II *ou* 3^e langue niveau I

Les étudiants bénéficiant d'une intégration d'étude rejoindront le niveau de langue ancienne qui correspond à leur formation antérieure. Le cas échéant, ils pourront commencer une nouvelle langue quel que soit leur semestre d'intégration. Des cours de niveau III sont prévus en hébreu et en latin à destination des étudiants intégrés.

Dans le cadre de l'E.C.I., chaque niveau de langues anciennes est sanctionné par des TM durant le semestre (deux à quatre tests écrits dont la moyenne représente 25% de la note finale) et une épreuve terminale orale en fin de semestre (75% de la note). Ces TM (tests) ainsi que l'épreuve terminale sont des épreuves de type A : la non restitution des TM dans les délais prévus entraîne par conséquent une défaillance pour l'UE.

La session de rattrapage consiste en un oral renforcé prenant en compte l'ensemble du programme du niveau concerné.

Pour tout renseignement complémentaire concernant les langues anciennes, s'adresser à M. Guignard (c.guignard@unistra.fr).

Les ouvrages de Langues Anciennes

Les manuels et les outils de travail nécessaires à l'apprentissage des langues anciennes sont disponibles dans les librairies spécialisées ou sur les principaux sites de vente de livres par correspondance.

Les ouvrages indispensables sont :

- pour le grec :
 - OCHSENMEIER E., *Cours de grec du Nouveau Testament*, Excelsis, 2007 (2^e éd. avec corrigé des exercices)
 - NESTLE–ALAND (éds), *Novum Testamentum Graece*, Stuttgart, Deutsche Bibelgesellschaft (27^e ou 28^e édition) – **il est indispensable de travailler avec l'édition du texte grec**
- pour l'hébreu :
 - LAMBDIN T.O., *Introduction à l'hébreu biblique*, Lyon, Profac, 2008 (traduction française F. Lestang)
 - Lambdin T.O., *Introduction à l'hébreu biblique : corrigé des exercices*, Lyon, Profac, 2011 (traduction française F. Lestang)
- pour le latin :
 - DELEANI S., *Initiation à la langue latine et à son système*, Paris, A. Colin

- MORISSET R., GASON J., THOMAS A. et BAUDIFFIER E., *Précis de grammaire des lettres latines*, Paris, Magnard

Pour faciliter cet apprentissage, les ouvrages conseillés sont :

- pour le grec :
 - INGELAERE J.C., MARAVAL P. et PRIGENT P., *Dictionnaire grec-français du Nouveau Testament*, Villiers-Le-Bel, Alliance biblique universelle
- pour l'hébreu :
 - *Biblia Hebraica Stuttgartensia*, Stuttgart, Deutsche Bibelgesellschaft
 - MARCHAND-ENNERY, *Dictionnaire de la Bible hébraïque*, Paris, Colbo
- pour le latin :
 - GAFFIOT F., FLOBERT P., *Le Grand Gaffiot. Dictionnaire Latin-Français*, Paris, Hachette (NB : l'édition de 1934, librement consultable sur <http://www.lexilogos.com/latin/gaffiot.php>, peut suffire pour un usage courant)
 - BLAISE A., CHIRAT H., *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens*, Turnhout, Brepols, 1993
 - Le Gaffiot et le Blaise, ainsi que d'autres dictionnaires, sont interrogeables dans la *Database of Latin Dictionaries* (Brepolis.net), accessible à tout étudiant strasbourgeois *via* le catalogue des bibliothèques de notre université (<https://bu.unistra.fr/.do#0>, onglet « Bases en ligne »)

LES LANGUES VIVANTES ETRANGERES (UE 7)

La formation aux langues vivantes étrangères (LVE) est effective dès le premier semestre et pour tous les semestres de la Licence. Elle correspond à l'UE 7 et est créditée régulièrement de 3 ects (soit 10% des 180 ects de la Licence). La formation n'a pas pour but d'initier à la pratique d'une nouvelle langue, mais elle vise l'entretien et l'approfondissement de compétences déjà acquises. Une exception à ce principe est possible.

Au premier semestre de la Licence (L-S1) ou au premier semestre de sa formation (pour les étudiants intégrés), l'étudiant est invité à évaluer son niveau par un test de positionnement dans la LVE choisie.

Un parcours à la carte

L'étudiant est autonome dans la gestion de son apprentissage et libre du choix de la langue à condition que celle-ci soit différente de sa langue d'origine. La Faculté de Théologie catholique met à la disposition de ses étudiants une formation et un cadre pédagogique pour l'allemand et pour l'anglais, en lien avec les besoins de sa spécialité. Les parcours en allemand et en anglais proposés par notre Faculté ne sont pas une initiation, mais un accompagnement destiné à entretenir et à enrichir une compétence qu'on possède déjà. L'enseignant référent pour l'allemand est M. Bons. L'enseignant référent pour l'anglais est M. Perrin.

Si l'étudiant opte pour une LVE autre que l'une de ces deux proposées, il doit trouver lui-même les moyens de sa formation. Il lui revient également de fournir les preuves de son parcours et de la validation au terme de chaque semestre. L'étudiant non francophone peut opter pour le français comme LVE : « F.L.E. » français langue étrangère. Les documents justificatifs pourront être adressés à M. Perrin.

Les modalités d'évaluation suivent le calendrier de l'E.C.I. propre au parcours EAD. Les enseignants en charge fixeront la nature des travaux demandés pour l'épreuve intermédiaire (TM1), de préférence par un fichier distinct mis en ligne sur Moodle. Les épreuves sont affectées du coefficient 0,50 pour l'épreuve intermédiaire et pour l'épreuve orale terminale. Les étudiants concernés par la validation d'un cours d'allemand ou d'anglais sont invités à contacter l'enseignant dès leur inscription pédagogique pour préciser la nature du travail à réaliser.

Pour la session de rattrapage, voir la rubrique dans ce Guide.

Les possibilités de formation

Des exemples de progression et une liste indicative de possibilités de formation sont fournis par les fascicules / espaces de cours respectifs. Les propositions consistent, p. ex., en des moyens numériques (CD-Rom, sites internet...) et à une sélection adaptée d'ouvrages, grammaires et livres d'exercices disponibles dans les bibliothèques ou dans le commerce. L'étudiant établit son projet pour le semestre et le soumet, conformément aux indications du fascicule et / ou des modalités E.C.I., à l'enseignant référent, notamment en vue du TM1.

Pour ceux qui le souhaitent, la participation à un cours de langue, à un stage ou à un séjour linguistique peut s'intégrer et trouver place dans un tel processus de formation à la carte. À volume horaire correspondant, la validation se fera sur la base des pièces justificatives requises. Pour tout renseignement, prendre contact avec M. Perrin.

Dispenses

L'étudiant qui a déjà validé un cycle d'études comportant une formation en langues vivantes peut bénéficier d'une mesure dite d'« intégration » (ou VAPP). Il peut être dispensé de tout ou partie des UE de LVE (pièces justificatives exigées).

L'étudiant qui fait la preuve d'une formation en LVE d'au moins 144 heures (6 fois 24h / semestre) (stages, cours, séjours linguistiques, acquis professionnels...) peut être dispensé, selon le cas, de l'ensemble des LVE. L'étudiant qui fait la preuve d'une formation en LVE de moins de 144 heures mais d'au moins 24h (stages, cours, séjours linguistiques, acquis professionnels...) peut bénéficier, selon le cas, d'une dispense partielle.

Toute demande de dispense devra être envoyée à l'intention de M. Perrin, avant le 30 novembre et si possible beaucoup plus tôt, accompagnée des pièces justificatives (en précisant sur l'enveloppe « LVE – demande de dispense »). Un échange par courriel préalable avec le référent LVE est souvent utile.

Renseignements

Pour tout renseignement complémentaire concernant les LVE, s'adresser à M. Perrin (lperrin@unistra.fr).

LE NUMERIQUE ET LA CERTIFICATION PIX



<https://pix.beta.gouv.fr/>

Présentation générale

Au 2^e semestre de la Licence EàD (L-S2 UE8), l'étudiant est invité à confirmer et à certifier un ensemble de compétences numériques. Cette certification s'appuie sur un dispositif européen (DigCom) et est destinée à devenir une référence dans son domaine.

Les savoir-faire numériques acquis par l'expérience et par la formation sont nécessaires aujourd'hui dans le cadre d'un cursus universitaire et dans de nombreux domaines de la vie courante et professionnelle. Ces savoir-faire ont été rassemblés en cinq grands domaines :

- Information et données (mener une recherche, gérer des données...)
- Communication et collaboration (interagir, publier, collaborer...)
- Création de contenu (créer et développer des documents...)

- Protection et sécurité (protéger les données personnelles, la vie privée, la santé, l'environnement...)
- Environnement numérique (construire un environnement numérique...)

La certification PIX adossée à cette formation atteste d'un niveau, qui a été fixé par l'Université de Strasbourg à partir de l'ensemble des compétences numériques visées par le dispositif. Il correspond grosso modo au niveau moyen : 4 sur une échelle de 1 à 8 (du niveau du débutant à celui de l'expert). Une information détaillée sur la manière d'acquérir les points pix et sur la manière de compléter sa formation est fournie dans l'espace Moodle du cours et sur le site du PIX (<https://pix.beta.gouv.fr/>).

La formation et son évaluation

La formation nécessite un ordinateur équipé d'une connexion Internet. Elle s'appuie sur des modules et des exercices disponibles sur le site du PIX, et sur des ressources disponibles via Moodle. Il est conseillé d'utiliser le navigateur **Firefox** pour l'accès aux différentes plates-formes.

La première démarche consiste à créer son compte, en se connectant sur le site du PIX, et à réaliser le test de positionnement qui est proposé. Ce positionnement indique à l'utilisateur son niveau dans chaque compétence et esquisse son profil numérique.

La formation complémentaire est proposée et encadrée à partir de l'espace Moodle du cours. Il est conseillé de ne pas tarder à réaliser le test de positionnement et à démarrer la formation. Des tests intermédiaires peuvent être réalisés à tout moment pour mesurer sa progression.

Le test de certification a lieu à la fin du semestre, durant la semaine des épreuves terminales. Il est organisé par la cellule PIX de l'université. La réalisation du test de positionnement est obligatoire pour se présenter à la certification.

La certification PIX sera délivrée au format numérique, après la délibération d'un jury national. Par ailleurs, la note qui sera prise en compte dans le calcul de la moyenne de l'UE (cf. L-S2 UE8), dépend du nombre de points validés (pix) lors de la certification, qu'elle soit réussie ou non.

Renseignement

Le correspondant PIX pour la Faculté de Théologie catholique est M. Keith (pkeith@unistra.fr).

Ressources

LES BIBLIOTHEQUES



<http://bu.unistra.fr/.do#0>

Même à distance, vous avez la possibilité d'effectuer des recherches documentaires dans le domaine de la théologie, en passant par le site internet de l'Université. Voici quelques éléments pour vous repérer et vous aider à trouver une référence bibliographique, à accéder à un article d'encyclopédie ou de revue en ligne, ou encore vous procurer un ouvrage disponible dans une bibliothèque située loin de chez vous...

N'hésitez pas à utiliser ces outils et à passer à la bibliothèque des Facultés de théologie de Strasbourg lors de vos sessions ou des examens !

Où trouver un ouvrage ?

A l'Université de Strasbourg :

- le catalogue des bibliothèques de sciences humaines (dont les bibliothèques de théologie)
accès : depuis le site l'Unistra

A la BNU de Strasbourg :

- le catalogue de la BNU de Strasbourg : <http://www.bnu.fr/>

En France :

- le catalogue du SUDOC : <http://www.sudoc.abes.fr/> (catalogue collectif français réalisé par les bibliothèques et centres de documentation de l'enseignement supérieur et de la recherche ; il comprend plus de 10 millions de notices bibliographiques qui décrivent tous les types de documents : livres, thèses, revues, ressources électroniques, documents audiovisuels, microformes, cartes, partitions, manuscrits et livres anciens...)
- le catalogue du CCFr (Catalogue Collectif de France) : il localise environ 30 millions de documents conservés dans les bibliothèques françaises et donne un accès unique et simultané à plusieurs grands catalogues français : BnF (Bibliothèque Nationale de France), SUDOC, bases patrimoine et manuscrits, catalogues de bibliothèques municipales ou encore RACHEL (catalogue collectif du Réseau européen des bibliothèques judaïca et hebraïca)
accès : à partir du site de la BnF

Comment approfondir vos recherches ?

Le portail documentaire de l'Unistra permet d'accéder aux ressources électroniques mises à disposition par le Service Commun de la Documentation (SCD) et par la BNU. Il offre également un ensemble d'outils facilitant la recherche documentaire.

Un accès unique à toutes les ressources électroniques :

- les catalogues de l'Unistra
- les bases de données (références bibliographiques et texte intégral) : CAIRN, Religious and Theological Abstracts ou Index theologicus par exemple
- les encyclopédies en ligne : Encyclopaedia Universalis on line (BNU) ou l'Encyclopédie de l'Islam (Unistra) par exemple
- les livres électroniques : collection « Que sais-je » ou Library of Latin Texts par exemple
- les revues en ligne : les Etudes philosophiques, Revue de métaphysique et de morale, Recherches de Science Religieuse, Journal for the Study of the New Testament ou Biblica par exemple
- les catalogues nationaux et internationaux
- les sites de référence : Google Scholar ou CERISE par exemple

Des outils simplifiant la recherche et l'exploitation des résultats :

- accéder depuis chez soi aux ressources payantes
- interroger plusieurs catalogues et/ou bases de données en même temps
- enregistrer des références ou les envoyer par messagerie
- programmer des recherches pour qu'elles se répètent automatiquement
- accéder directement au texte intégral s'il est disponible
- relancer la recherche dans une autre ressource grâce à des liens

Un mode d'emploi vous est proposé directement sur le site sous la rubrique « trouver un document ». L'accès à distance à ces ressources nécessite une authentification avec l'identifiant et le mot de passe de votre compte ENT (Environnement numérique de Travail) fournis lors de votre inscription ou une authentification, pour les ressources de la BNU, avec le numéro de votre Pass Campus.

Où emprunter un ouvrage de théologie à Strasbourg ?

- **Bibliothèque des Facultés de Théologie (Unistra) :**
Palais Universitaire (rez-de-chaussée – aile gauche – salle 1)

9, place de l'Université
67084 STRASBOURG Cedex
03 68 85 68 25
theo-bib@unistra.fr

- **Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg (BNU) :**

6, place de la République
BP 51029
67070 STRASBOURG Cedex
03 88 25 28 00
bnu.fr

- **Bibliothèque de Droit Canonique (Unistra) :**

Palais Universitaire (rez-de-chaussée – aile droite – salle 31)
9, place de l'Université
67084 STRASBOURG Cedex
03 68 85 68 32
theo-idc-bib@unistra.fr

- **Bibliothèque de Pédagogie Religieuse (Unistra) :**

Palais Universitaire (rez-de-chaussée – aile droite – salle 46)
9, place de l'Université
67084 STRASBOURG Cedex

Les étudiants de l'EAD de passage à Strasbourg ont par exemple la possibilité d'emprunter jusqu'à dix ouvrages à la Bibliothèque des Facultés de Théologie, pour une durée de trois semaines renouvelable une fois. Les prolongations peuvent s'effectuer par téléphone ou par mail (theo-bib@unistra.fr) et les retours par voie postale avec accusé de réception.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès des différentes bibliothèques sur leurs conditions de prêt.

Comment faire venir un livre localisé dans une bibliothèque située loin de votre domicile ?

- *Qu'est-ce que le PEB (prêt entre bibliothèques) ?*

Le prêt entre bibliothèques permet d'emprunter des ouvrages ou de se procurer des photocopies d'articles de revues qui ne sont pas disponibles dans les bibliothèques situées à proximité de votre domicile. Vous avez ainsi la possibilité d'utiliser ce service pour emprunter des livres localisés à la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg (BNU), à la bibliothèque des Facultés de théologie de Strasbourg ou encore dans d'autres bibliothèques universitaires françaises ou étrangères. Il suffit d'en faire la demande auprès de votre bibliothèque universitaire (ou même de votre bibliothèque municipale s'il n'y a pas de bibliothèque universitaire près de chez vous). Celle-ci prendra contact avec la bibliothèque qui possède l'ouvrage demandé.

Le prêt ne se pratique que de bibliothèque à bibliothèque : aucun livre ne sera directement envoyé chez vous. Sauf indication contraire, vous devrez rendre l'ouvrage à la bibliothèque dans laquelle vous avez fait votre demande de PEB. Cette bibliothèque se chargera de le renvoyer à la bibliothèque qui l'a fourni. Il s'agit d'un service payant (frais d'acheminement et de traitement).

- *Comment procéder pour emprunter un livre à la Bibliothèque des Facultés de Théologie via le PEB ?*

Il faut tout d'abord localiser le document. La recherche dans le SUDOC reste le meilleur moyen de trouver un ouvrage. En cliquant sur la rubrique « Où trouver ce document » située juste au-dessus de la notice de l'ouvrage qui vous intéresse, vous verrez apparaître la liste des bibliothèques possédant ce livre. Cliquez sur le nom de la bibliothèque pour obtenir la cote et les conditions de prêt entre bibliothèques de cet ouvrage et cliquez encore une fois sur le nom de la bibliothèque pour obtenir davantage de renseignements sur cette dernière.

Il est nécessaire de bien relever les références du document (cote et disponibilité de l'ouvrage pour le PEB) et de les transmettre au personnel de votre bibliothèque qui fera suivre votre demande.

La Bibliothèque des Facultés de Théologie ne gère pas directement les demandes de PEB et les envois de documents : il convient de s'adresser au service de PEB de la

BNU. Il suffit d'envoyer les références du document à l'adresse suivante, en précisant qu'il s'agit d'un ouvrage localisé à la Bibliothèque des Facultés de Théologie : peb@bnu.fr.

Pour obtenir plus d'informations sur les conditions de PEB ainsi que les tarifs pratiqués par la BNU : depuis le site internet de la BNU (bnu.fr), rubrique « services », sous « prêt entre bibliothèques ».

LES REVUES

La Revue des Sciences Religieuses (RevSR)

Publication trimestrielle de la Faculté de théologie catholique, la Revue des Sciences Religieuses a été fondée en 1921. Rédigée et publiée par les enseignants-chercheurs de la Faculté et leurs collègues d'autres universités, la Revue aborde plusieurs champs disciplinaires, principalement la théologie et la philosophie, l'exégèse, l'histoire de l'Église et l'éthique, les sciences humaines et sociales. L'abonnement pour les quatre numéros annuels est de 55 € (45 € pour les étudiants). Pour tout renseignement, s'adresser au :

Secrétariat

Palais Universitaire – bureau 50
Tél. : 03 68 85 68 29
Fax : 03 88 37 92 09
Courriel : revue_sr@unistra.fr
Site internet : rsr.revues.org

Directeur

M. Philippe Capelle-Dumont
capelle@unistra.fr

Rédacteur en chef

M. Christophe Guignard
c.guignard@unistra.fr

Rédactrice en chef adjointe

Mme Nathalie Siffer
siffer@unistra.fr

La Revue de Droit Canonique

La Revue de Droit Canonique (RDC) paraît sans interruption depuis 1951. La RDC publie des articles scientifiques, les actes des colloques et journées d'études organisés par l'Institut de droit canonique, des comptes rendus de livres...

Différentes formules d'abonnement : renseignements sur demande

Coordonnées

Palais Universitaire – bureau 38
Tél : 03.68.85.68.88
Courriel : rdc@unistra.fr
Site Internet : droitcanon.com

L'AMICALE DES ETUDIANTS

L'amicale de théologie catholique existe depuis le dépôt de ses 1^{ers} statuts en 1957. De nombreux étudiants se sont succédés et engagés dans cette association qui regroupe, non seulement des étudiants en formation, mais aussi des anciens étudiants et des enseignants.

Des rencontres et des activités

- Un accueil à la rentrée pour les nouveaux étudiants
- Des « moments » tout au long de l'année universitaire réunissant professeurs et étudiants
- Des soirées et des sorties conviviales (week-end, voyages...)
- Des festivités avec les autres amicales du Palais Universitaire (St Nicolas, Carnaval...)
- Des rencontres et échanges avec les théologiens protestants

Pour tout renseignement, s'adresser à :

L'amicale des étudiants en théologie catholique

9, Place de l'Université
67084 Strasbourg Cedex

LE RESEAU ALUMNI



alumni.unistra.fr

Le réseau Alumni de l'Université de Strasbourg rassemble les diplômés, doctorants et personnels de l'Université de Strasbourg et des trois anciennes universités Louis Pasteur, Marc Bloch et Robert Schuman. Créé en 2012, son principe fondateur est de renforcer et de rendre concrète la solidarité entre les générations afin de favoriser notamment l'emploi des jeunes diplômés. Ce réseau à vocation internationale est désormais ouvert aux étudiants dans le cadre du programme de parrainage.

Lancé en novembre 2013, le programme de parrainage du réseau Alumni a pour principal objectif d'aider les étudiant(e)s de l'Unistra dans différents domaines en leur permettant de bénéficier de conseils, de contacts et d'invitations.

Etre parrainé ou parrainer vous intéresse ? Rendez-vous sur alumni.unistra.fr, activez votre espace membre en entrant vos identifiants ENT (inscription à droite), puis déclarez votre souhait d'être filleul(e) ou parrain/marraine en cliquant sur la fonction « parrainage » de votre espace. L'accès au réseau Alumni ainsi qu'au parrainage est gratuit.



Vous allez pouvoir rejoindre le réseau Alumni !

Qu'est ce qu'un Alumni ? Pluriel du latin *alumnus* qui veut dire élève, alumni est le terme adopté pour désigner une communauté d'élèves.

Le réseau **Alumni de l'Université de Strasbourg** réunit les diplômés, personnels et doctorants parmi les facultés, écoles et instituts de l'Université. **Il est ouvert aux étudiants** afin de pouvoir tisser son réseau dès aujourd'hui.

Pourquoi s'inscrire au Réseau Alumni Unistra ?



- se faire **parrainer** par des anciens,
- contacter des **experts** dans tous les domaines grâce à l'annuaire en ligne,
- contacter les **ambassadeurs** nationaux ou internationaux.



- accéder à des **offres d'emploi**,
- être visible des recruteurs grâce à la **candidathèque**,
- participer à des **événements emploi** (ateliers, afterworks, webinars).



- développer dès maintenant son **réseau professionnel**,
- participer à **des événements** et rencontrer d'autres alumni,
- s'inspirer des **portraits et témoignages des anciens**.



- recevoir la newsletter trimestrielle **Alum'News**
- **rester en lien** avec son école, faculté ou institut et votre université grâce à des groupes en ligne,
- consulter les **articles** et **témoignages** en ligne.

Pour vous inscrire, connectez-vous dès à présent sur **alumni.unistra.fr** avec vos identifiants ENT

Pour plus d'information : contact@alumni.unistra.fr

LE LOGEMENT A STRASBOURG

Les épreuves de fin d'année ainsi que les sessions de langues anciennes et d'information pédagogique se déroulent dans les locaux de la faculté, au Palais Universitaire – 9 Place de l'Université. Les frais de déplacement et de séjour sont à la charge des candidats.

Il est possible de réserver une chambre dans l'un des établissements suivants, en veillant à ne pas trop tarder :

Grand Séminaire 2, rue des Frères 67081 Strasbourg	au chevet de la Cathédrale Tél : 03.88.36.03.28 Email : gdsem.stg@free.fr
Communauté Assomptionniste 26, boulevard de l'Orangerie 67000 Strasbourg	Tél : 03.88.60.71.91 Email : aastbg@gmail.com
Foyer de l'Étudiant Catholique 17, place Saint-Étienne 67000 Strasbourg	à mi-chemin entre le Palais Universitaire et la Cathédrale Tél : 03.88.35.36.20 / Fax : 03.88.37.99.83 Internet : http://www.fec-asso.org/
Cité Universitaire de la Robertsau 14, route de la Wantzenau 67000 Strasbourg	près du Palais de l'Europe Tél : 03.88.45.88.00
Foyer Notre-Dame 3, rue des Échasses 67000 Strasbourg	à deux pas de la Cathédrale Tél : 03.88.32.47.36 / Fax : 03.88.22.68.47
Amitel (Foyer Mixte de Jeunes travailleurs et Etudiants) 8, rue de Soleure 67085 Strasbourg	quartier Ste Madeleine Tél : 03.88.36.15.28 / Fax : 03.88.36.71.92 Internet : www.amitel-fjt.com
Foyer des Pères Oblats 21, route de la Wantzenau 67000 Strasbourg	près du Palais de l'Europe Tél : 03.88.31.88.69 / Fax : 03.88.31.88.68
Séminaire Protestant 1b, quai St Thomas 67000 Strasbourg	à proximité de la Petite France accès au Palais Universitaire : bus n° 10 Tél : 03.88.25.90.25 Internet : www.fondation-saint-thomas.fr
Maison de l'Étudiante 7, boulevard de la Victoire 67000 Strasbourg	à proximité du Palais Universitaire Tél : 03.88.35.32.67 ou 06.70.59.58.59 Fax : 03.88.14.03.05
Centre Bernanos Aumônerie Universitaire Catholique 4, rue de Palerme 67000 Strasbourg	à proximité de l'Esplanade et du campus central – Patio Tél : 03.88.60.10.92
Pères du St Esprit – Communauté Spiritaine 8-10, avenue de la Forêt-Noire 67000 STRASBOURG	Tél : 03.88.61.36.57 Fax : 03.88.41.19.52 Email : spistrasbourg@noos.fr
Communauté Franciscaine 3, rue Dotzinger 67000 Strasbourg	Tél : 03.88.35.25.65
Communauté Dominicaine Centre E. Mounier 41, boulevard de la Victoire 67000 Strasbourg	Tél : 03.88.21.24.12
Communauté des Sœurs de la Croix Maison générale	Tél : 03.88.15.44.60 Fax : 03.88.15.44.64

12, rue Johann Knauth 67000 Strasbourg	Email : contact@srdelacroix.fr
Communauté des Sœurs de la Charité 15, rue de la Toussaint 67000 Strasbourg	Tél : 03.88.21.73.00 Fax : 03.88.21.73.10
Communauté des Sœurs Servantes de l'Eucharistie 16, rue des Sœurs 67000 Strasbourg	à proximité de la Cathédrale Tél : 03.88.35.48.51 Fax : 03.88.24.11.57
Centre Culturel St Thomas 2, rue de la Carpe Haute 67000 Strasbourg	à proximité du Palais de l'Europe Tél : 03.88.31.19.14
Couvent de Marie-Réparatrice 14, rue Ste Elisabeth 67000 Strasbourg	à proximité des hospices civils Tél : 03.88.36.19.01
CIARUS 7, rue Finkmatt 67000 Strasbourg	Tél : 03.88.15.27.88 Fax : 03.88.15.27.89 Internet : www.ciarus.com
Hôtel Victoria 7, rue du Maire Kuss 67000 Strasbourg	près de la Gare centrale Tél : 03.88.32.13.06 / Fax : 03.88.32.69.78 Internet : http://hotelvictoriastrasbourg.com
Hôtel Patricia 1A, rue du Puits 67000 Strasbourg	près de la place Gutenberg Tél : 03.88.32.14.60 / Fax : 03.88.32.19.08 Internet : http://hotelpatricia.fr
Hôtel Esplanade 1, boulevard Leblois 67000 Strasbourg	à 5 minutes du Palais Universitaire Tél : 03.88.61.38.95 / Fax : 03.88.60.66.87 Internet : http://hotel.esplanade.fr
Hôtel les 3 Roses 7, rue de Zurich 67000 Strasbourg	à 5 minutes du Palais Universitaire Tél : 03.88.36.56.95 / Fax : 03.88.35.06.14 Internet : info@hotel3roses-strasbourg.com
Résidence Louise 22, rue de Bouxwiller 67000 Strasbourg	A proximité de la Gare Tél : 03.83.54.32.67
Hôtel de l'III 8, rue des Bateliers 67000 Strasbourg	à 5 minutes du Palais Universitaire Tél : 03.88.36.20.01 / Fax : 03.88.35.30.03 Internet : www.hotel-ill.com

L'ACCES AU PALAIS UNIVERSITAIRE

En voiture

- Venant de Mulhouse ou de Paris

Sur l'autoroute, sortie « Avenue des Vosges », remonter l'Avenue des Vosges et dans le prolongement, l'Avenue d'Alsace. Sur la place Sébastien Brant, prendre la première à droite, direction « Krutenau », le Palais Universitaire se trouve à 100 mètres sur votre gauche.

- Venant de Kehl

Après la frontière, prendre direction « Palais de l'Europe » par la route du petit Rhin sur votre droite. A la prochaine intersection, prendre « Strasbourg centre » puis « Place Arnold ». Vous vous trouvez sur l'Avenue de la Forêt Noire. Arrivé Place Sébastien Brant, prendre la première à gauche, direction « Krutenau », le Palais Universitaire se trouve à 100 mètres sur votre gauche.

De l'aéroport

L'aéroport est desservi par une navette train et est ainsi relié à la gare de Strasbourg en 9 minutes

De la gare SNCF

- En bus

A partir de la gare, et avec les bus CTS : prendre la ligne 10 Gare Centrale ceinture : arrêt Brant Université

- En Tram

Prendre la ligne C (direction Neuhof Rodolphe Reuss) jusqu'à la station Gallia

ABREVIATIONS

BNU	Bibliothèque Nationale Universitaire
C2i	Certification Informatique et Internet
DAEU	Diplôme d'Accès aux Études Universitaires
DAP	Demande d'Admission Préalable
DC	Droit Canonique
DST	Devoirs Sur Table
ECTS	European Credits Transfer System
EAD	Enseignement A Distance
ENT	Environnement Numérique de Travail
IPR	Institut de Pédagogie Religieuse
LMD	Licence – Master – Doctorat
LVE	Langues Vivantes Étrangères
L-S1	Premier semestre de Licence
MCF	Maître de conférences
MEE	Modalité d'Évaluation des Etudiants
NN	Non Nommé
PDF	Le Portable Document Format créé par Adobe Systems
PR	Professeur
RDC	Revue de Droit Canonique
SCD	Service Commun de la Documentation
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TD	Travaux Dirigés
TM	Travaux à la Maison
Unistra	Université de Strasbourg
UE	Unité d'Enseignement
UFR	Unité de Formation et de Recherche